



# SCoT-AEC

## Cévennes Gangeoises & Suménoises

### Projet d'Aménagement Stratégique

V2c\_Avril 2026





## SOMMAIRE

LA PHILOSOPHIE DU PROJET .....	7
<b>1 ORGANISER UNE RURALITÉ VIVANTE, ACTIVE ET SOLIDAIRE.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Conforter et équilibrer les composantes de l'armature territoriale.....</b>	<b>10</b>
1.1.1 Prendre appui sur les composantes structurantes de la géographie et du paysage.....	10
1.1.2 Cultiver les complémentarités entre les 3 bassins de vie et polarités de l'armature .....	10
1.1.3 Renforcer la vie des villages et le maillage des équipements .....	13
1.1.4 Cultiver les complémentarités avec les territoires voisins.....	13
<b>1.2 Relancer la croissance démographique et organiser l'accueil des populations .....</b>	<b>15</b>
1.2.1 Soutenir la dynamique démographique et l'attractivité pour les actifs du territoire.....	15
1.2.2 Rajeunir et vivifier les bourgs et villages les moins dynamiques .....	15
<b>1.3 Renouveler les modes d'urbanisation dans une optique de sobriété et d'adaptation</b>	<b>16</b>
1.3.1 Fixer des limites à l'extension de l'urbanisation pour préserver les fonctions alimentaires, écologiques et hydriques des sols.....	16
1.3.2 Redynamiser les cœurs de villes et de villages au travers de politiques coordonnées.....	16
1.3.3 Accompagner la recomposition du secteur urbain central.....	17
1.3.4 Accompagner l'amélioration qualitative des tissus urbains existants et leur insertion paysagère .....	18
<b>1.4 Diversifier et améliorer l'offre de logements pour la vie à l'année .....</b>	<b>19</b>
1.4.1 Compléter le parcours résidentiel des ménages et répondre aux besoins de tous.....	19
1.4.2 Adapter le rythme de la production logement aux spécificités des communes, des bassins de vie et des niveaux de polarité .....	19
1.4.3 Privilégier l'offre d'habitat dans les centres et en densification de l'existant .....	20
1.4.4 Maîtriser le développement des résidences secondaires et locations touristiques .....	20
<b>1.5 Proposer une stratégie d'équipement qui vivifie le territoire .....</b>	<b>21</b>
1.5.1 Organiser l'implantation des équipements dans une optique de maillage .....	21
1.5.2 Répondre aux besoins spécifiques du territoire (vieillesse, actifs, familles, jeunesse) 21	
<b>1.6 Développer une mobilité durable et solidaire .....</b>	<b>22</b>
1.6.1 Concevoir des modes d'urbanisation favorables à la mobilité durable .....	22
1.6.2 Définir l'architecture et les axes structurants supports de la mobilité durable.....	23
1.6.3 Améliorer les mobilités de proximité et l'accessibilité aux ressources urbaines .....	26
1.6.4 Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les grands sites .....	26
<b>2 REVITALISER ET IRRIGUER LE TERRITOIRE .....</b>	<b>28</b>
<b>2.1 Développer le tissu économique et les capacités de production locales .....</b>	<b>29</b>
2.1.1 Dynamiser l'écosystème en développant des filières productives locales et innovantes ...	29
2.1.2 Décarboner et ancrer l'économie présentielle et touristique.....	29
2.1.3 Investir le champ de la formation et de l'innovation .....	30
2.1.4 Soutenir et développer l'économie culturelle, moteur d'attractivité territoriale.....	30
<b>2.2 Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire.....</b>	<b>31</b>
2.2.1 Améliorer les complémentarités, la cohérence et l'équilibre de l'accueil des activités économique dans le territoire.....	31
2.2.2 Valoriser partout le potentiel de recyclage foncier.....	32
2.2.3 Renforcer l'offre de foncier et d'immobilier dédiée aux activités économiques.....	32
2.2.4 Améliorer la qualité environnementale et paysagère des espaces économiques.....	35

<b>2.3</b>	<b>Renforcer l'économie agricole et l'autonomie alimentaire</b>	<b>36</b>
2.3.1	Sanctuariser les sols vivants et fertiles comme biens communs	36
2.3.2	Améliorer les conditions d'exploitation, de transformation et de commercialisation agricoles	36
2.3.3	Engager une reconquête agricole et pastorale des friches	37
2.3.4	Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles	38
<b>2.4</b>	<b>Développer l'activité forestière et la filière bois</b>	<b>39</b>
2.4.1	Préserver et gérer durablement les espaces forestiers	39
2.4.2	Permettre le développement et la structuration de la filière bois locale	39
<b>2.5</b>	<b>Orienter l'implantation du commerce pour vivifier les centralités</b>	<b>40</b>
2.5.1	Consolider et équilibrer l'armature commerciale	40
2.5.2	Développer de façon volontariste les centralités commerciales pour mailler le territoire	40
2.5.3	Contenir le développement du commerce en périphérie	41
2.5.4	Diversifier les formes de commerce et renforcer les services de proximité	42
2.5.5	Favoriser un immobilier commercial qualitatif	42
<b>2.6</b>	<b>Promouvoir un tourisme durable et régénératif</b>	<b>43</b>
2.6.1	Structurer une stratégie touristique fondée sur la qualité des paysages et du patrimoine	43
2.6.2	Développer une offre touristique à faible empreinte environnementale	43
2.6.3	Renforcer les coopérations territoriales	44
<b>3</b>	<b>AMÉLIORER LA ROBUSTESSE ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE</b>	<b>45</b>
<b>3.1</b>	<b>Préserver le capital écologique</b>	<b>47</b>
3.1.1	Conforter l'ensemble des composantes écologiques du territoire	47
3.1.2	Intégrer des modalités de protection différenciées des milieux naturels	48
3.1.3	Constituer une trame de la nature ordinaire, notamment dans les tissus urbains	48
<b>3.2</b>	<b>Reconnaître et valoriser le capital paysager et patrimonial</b>	<b>50</b>
3.2.1	Fonder le projet sur la reconnaissance des paysages structurants	50
3.2.2	Fixer une grande exigence de qualité paysagère et de cohérence des formes	50
3.2.3	Impulser une déclinaison territorialisée et opérationnelle	52
3.2.4	Concevoir le paysage comme moteur de cohérence et de résilience territoriale	52
<b>3.3</b>	<b>Engager une stratégie territoriale de régénération des cycles locaux de l'eau</b>	<b>53</b>
3.3.1	Développer une approche régénérative et territorialisée de la ressource en eau	53
3.3.2	Économiser les ressources et promouvoir la sobriété	54
3.3.3	Sécuriser et gérer solidairement les ressources	54
3.3.4	Renforcer et améliorer les systèmes d'assainissement	55
<b>3.4</b>	<b>Préserver les sols vivants, non artificialisés comme biens communs</b>	<b>56</b>
3.4.1	Limiter l'artificialisation des sols vivants	56
3.4.2	Localiser les secteurs d'intérêt pour la renaturation	56
<b>3.5</b>	<b>Développer l'autonomie énergétique du territoire</b>	<b>58</b>
3.5.1	Renforcer la sobriété et la robustesse du modèle de développement urbain	58
3.5.2	Renforcer l'autonomie énergétique via la production locale d'énergie renouvelable	59
3.5.3	Organiser une transition énergétique juste et sociale	61
<b>3.6</b>	<b>Prendre en compte la vulnérabilité du territoire aux risques naturels</b>	<b>62</b>
3.6.1	Réduire l'exposition aux différents risques naturels	62
3.6.2	Rechercher et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et les processus régénératifs	63

<b>3.7</b>	<b>Maintenir un faible niveau d'exposition aux pollutions et aux nuisances.....</b>	<b>65</b>
3.7.1	Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores et aux pollutions .....	65
3.7.2	Diminuer les sources de déchets et augmenter les actions de valorisation .....	65

## Table des documents graphiques

Carte 1: Organiser une ruralité vivante, active et solidaire.....	12
Carte 2 : Développer les mobilités durables .....	25
Carte 3 : Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire.....	34
Carte 4 : Préserver le capital écologique.....	49

# LA PHILOSOPHIE DU PROJET

---

Projet d'Aménagement Stratégique

*Le SCoT des Cévennes Gangeoises et Suménoises constitue un outil de « ménagement » et de régénération du territoire.*

*L'ambition se porte en premier lieu sur les besoins de vivifier, de dynamiser, d'irriguer et de régénérer tout ce qui a pu être ralenti ou perdu par le passé.*

- *Des centres bourgs attractifs et recomposés*
- *Une économie productive, artisanale et industrielle relocalisée*
- *Un tissu d'emploi non délocalisable*
- *Une autonomie agricole et forestière*
- *Un commerce ancré localement*

*La dynamique s'inscrit également dans une forte volonté de solidarité et de consolidation de la cohésion interne par le confortement de la colonne vertébrale des polarités (Sumène, Ganges, Saint Bauzille-de-Putois) associé à la vitalité des villages.*

*La troisième ambition est de renforcer considérablement la robustesse et la résilience du territoire pour le préparer aux transformations à venir.*

*Il s'agit de positionner les acteurs politiques et économiques du territoire dans une stratégie d'alliance avec les forces du vivant (forêt et garrigues, sols, prairies, cours d'eau...) pour préserver durablement, collectivement l'habitabilité du territoire et ses singularités qui sont autant de forces pour se prémunir contre le chaos climatique. Il s'agit également d'améliorer significativement l'autonomie du territoire et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.*

# 1 ORGANISER UNE RURALITÉ VIVANTE, ACTIVE ET SOLIDAIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

## **Les Cévennes Gangeoises et Suménoises.**

*Le territoire repose sur un socle paysager et patrimonial d'une qualité exceptionnelle, qui fonde à la fois son attractivité, sa singularité et sa cohérence. Il s'appuie sur ce capital qui constitue son armature territoriale et paysagère pour organiser les transitions à venir, à savoir :*

- *accueillir de nouveaux habitants sans banaliser les paysages,*
- *réinventer l'économie locale sans dégrader les milieux et les ressources,*
- *adapter les formes urbaines aux changements climatiques et sociétaux,*
- *renforcer la cohésion entre les villages de plaine, de piémont et de montagne.*

*Le tassement de la croissance démographique observé par le passé n'est pas une fatalité. Le territoire **cultive et valorise les singularités de chacune de ses composantes (cœur urbain, vallées cévenoises, gorges de l'Hérault) pour relancer la démographie des actifs.***

*Il diversifie et améliore **l'offre de logements pour la vie à l'année**, privilégie l'offre d'habitat dans les centres ou en densification de l'existant et propose une **stratégie d'équipement** qui vivifie les différents bassins de vie.*

*Les **modes d'urbanisation sont profondément renouvelés** afin de préserver les terres fertiles et redynamiser les cœurs de ville ou de village. La **recomposition urbaine des tissus existants**, que ce soit au niveau du secteur urbain central ou des quartiers pavillonnaires, est également au cœur du projet de territoire, et **constitue un levier fort de renforcement de son attractivité.***

*Enfin le territoire s'organise en faveur d'une **transformation des modes déplacement** grâce, notamment, à un ambitieux schéma directeur des mobilités actives.*

## 1.1 CONFORTER ET ÉQUILIBRER LES COMPOSANTES DE L'ARMATURE TERRITORIALE

### 1.1.1 PRENDRE APPUI SUR LES COMPOSANTES STRUCTURANTES DE LA GÉOGRAPHIE ET DU PAYSAGE

L'armature territoriale comprend 3 composantes géographiques aux identités fortes, porteuses d'enjeux spécifiques, qu'il convient de pérenniser par un développement adapté et différencié. Ces composantes sont en premier lieu déterminées par les grandes structures paysagères qui sont du Nord au sud : les « Cévennes habitées », les « Plaines et vallées fertiles » et les « Causses, garrigues et gorges de l'Hérault ».

La préservation et la mise en valeur des paysages, qui sont partout de qualité, mais localement dépréciés ou banalisés par le développement urbain, constituent un des fils conducteur du projet de territoire (voir Chapitre 3.2).

La composante de relief, Cévennes habitées, présente des caractéristiques montagnardes affirmées et des sensibilités environnementales multiples : au travers de la reconnaissance des paysages culturels inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et intégrés dans le Parc National des Cévennes, il s'agit de conforter un territoire façonné par une gestion équilibrée des vallées agricoles, des villages et hameaux qui sont autant de lieux de vie, des ripisylves et des pratiques agropastorales.

La composante de plaine est à dominante agri-urbaine ce qui lui confère des enjeux spécifiques de maîtrise des extension urbaines et de qualité paysagère. Elle comprend le cœur urbain et les polarités principales, la majeure partie de la population, des équipements structurants, des espaces de développement économiques, les grandes infrastructures routières. Elle présente également une forte concentration des espaces agricoles à très forts enjeux et la présence du fleuve Hérault lui confère un fort niveau d'exposition aux risques inondations.

Dans la composante « Causses, garrigues et gorges de l'Hérault », la reconquête écologique et paysagère des berges de l'Hérault comme espace public naturel est l'objectif principal.

### 1.1.2 CULTIVER LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES 3 BASSINS DE VIE ET POLARITÉS DE L'ARMATURE

La stratégie du territoire consiste à renforcer les complémentarités internes et les synergies en cultivant les forces et spécificités de chacun.

**En particulier, l'attractivité et la vitalité du territoire sont renforcées en confortant la colonne vertébrale du territoire composée des 3 polarités principales insérées dans leur bassin de vie : Ganges, Sumène et Saint Bauzille-de Putois.**

#### > *Conforter et faire rayonner un cœur urbain fort de 9 600 habitants à l'horizon 2041*

Le cœur de territoire est structuré d'une « ville centre » attractive, dynamique et d'une conurbation recomposée et requalifiée.

Ainsi, il convient d'accompagner la recomposition du secteur urbain central en prenant appui sur la ville de Ganges consolidée dans sa fonction résidentielle, dans la qualité de son cadre de vie, dans son offre d'équipements, de commerces et d'activités. Les trois villages « satellites » de Laroque, Cazilhac, Moulès-et-Baucels, sont intégrées dans un projet urbain d'ensemble qui permet d'améliorer significativement les complémentarités et synergies au sein de ce pôle intercommunal. Ce cœur urbain, composé de 4 communes, pourrait atteindre 9600 habitants à l'horizon 2041.

Les zones commerciales périphériques de proximité du cœur urbain participent au projet d'ensemble et servent de point d'appui à la recomposition urbaine de centralités secondaires.

L'attractivité des villages isolés (Saint-Julien-de-la-Nef et Gornières) est renforcée. En parallèle, ils sont mieux reliés à la centralité (voir 1.1.2).

Enfin, le schéma de mobilité permet d'articuler entre elles les différentes centralités et relie le cœur de territoire au reste des communes du SCOT Cévennes Gangeoises et Suménoises.

> ***Dynamiser l'attractivité du bassin de Sumène dans le respect de son identité cévenole***

Les fonctions résidentielles et économiques du pôle secondaire de Sumène, ainsi que son niveau d'équipement, sont renforcées afin d'équilibrer le développement du territoire dans sa partie nord. En premier lieu, la fonction résidentielle de la commune est développée au travers de la production de logements destinés aux actifs notamment par une politique volontariste de réhabilitation qualitative des logements vacants. En parallèle, le développement des résidences secondaires est maîtrisé et encadré.

Les activités économiques sont également développées de manière volontariste pour dynamiser la démographie des actifs. Leurs implantations sont privilégiées dans une logique de mixité au sein des tissus urbains existants et en valorisant les friches industrielles du secteur.

La vie à l'année et le lien à la polarité de Sumène sont renforcés pour les villages isolés de St-Martial et de Saint Roman-de-Codières (voir 1.1.2).

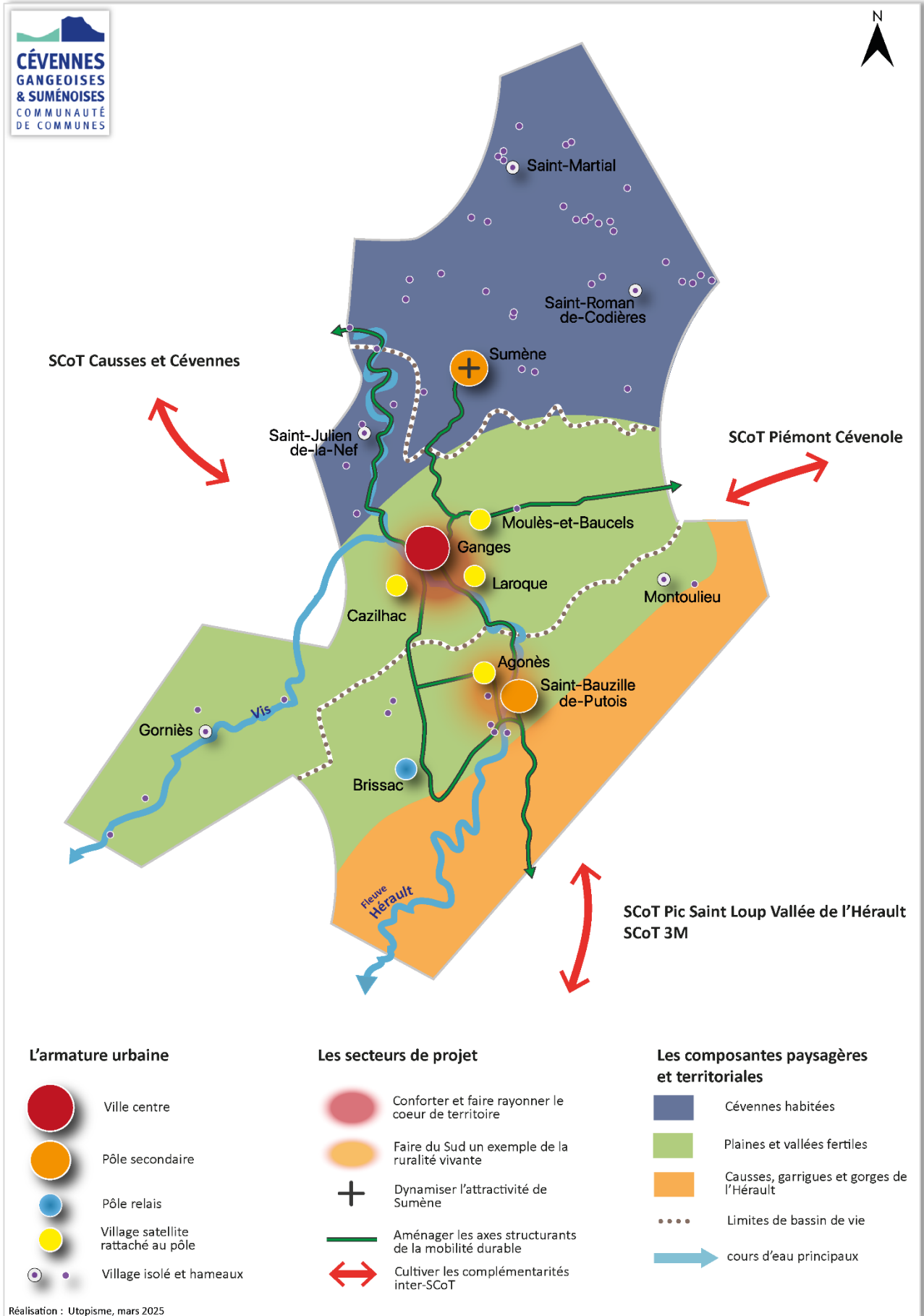
Différentes initiatives sont développées dans l'ensemble du bassin : création de coopératives agricoles pour faciliter la commercialisation des produits locaux, développement d'espaces de coworking pour favoriser le télétravail, mise en place de services de proximité pour faciliter la vie quotidienne des habitants, organisation d'événements culturels et festifs pour valoriser le patrimoine local.

> ***Faire du sud un territoire-exemple de la ruralité vivante***

Le Sud, dynamique, répond de façon coordonnée aux défis de l'expansion métropolitaine. Le secteur recherche un juste équilibre entre la préservation d'une identité locale forte et la redynamisation démographique, vecteur de redynamisation économique de sa polarité secondaire. Il s'agit, en particulier, d'organiser et de guider la croissance démographique afin de l'utiliser comme moteur de la rénovation urbaine du centre ancien de Saint-Bauzille-de Putois, pôle secondaire du bassin. En parallèle, le développement des quartiers périphériques et l'étalement urbain sont fortement maîtrisés.

Cette stratégie implique de privilégier la requalification des centralités principales de toutes les communes du bassin, d'améliorer la qualité urbaine et architecturale et de renforcer l'intensité du maillage par les circulations douces. Le renforcement du lien social (diversité culturelle et sociale, anciens et nouveaux habitants entre générations), est particulièrement important. Les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel sont également des ambitions majeures. La complémentarité entre Saint-Bauzille-de-Putois et le village satellite d'Agonès est renforcée au travers d'une coordination des politiques de logements et d'équipements. Enfin, Brissac est conforté comme pôle relais et les liens avec le village de Montoulieu sont renforcés (voir 1.1.2).

Carte 1: Organiser une ruralité vivante, active et solidaire



### 1.1.3 RENFORCER LA VIE DES VILLAGES ET LE MAILLAGE DES ÉQUIPEMENTS

L'ambition du territoire est d'assurer une meilleure répartition de la croissance démographique, des activités économiques, combinée à une meilleure accessibilité aux services et équipements dans l'ensemble du territoire.

Cela implique de travailler dans 2 dimensions : l'amélioration de l'attractivité des villages pour la vie à l'année et de l'accessibilité à l'offre d'équipements et de services localisée dans le cœur de territoire.

#### > *Maintenir la vie à l'année dans les villages excentrés et les hameaux cévenols*

Le territoire comprend 5 villages excentrés : Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières dans le bassin de Sumène, Saint-Julien-de-la-Nef et Gorniès dans le bassin de Ganges et Montoulieu dans le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois.

Le maintien d'une vie à l'année dans les villages excentrés est réalisé en développant concomitamment les logements pour la population permanente, des équipements, services et activités de proximité (même itinérantes). Le développement des résidences secondaires est maîtrisé.

Les hameaux constituent les lieux de vie traditionnels et historiques du territoire, en particulier de sa partie cévenole, dont il convient de conserver la vocation résidentielle, les savoir-faire ainsi que le patrimoine bâti.

Ces lieux de vie en archipel, accrochés aux reliefs, permettent de mailler ces secteurs du territoire et de compenser en partie l'isolement de leurs habitants. Ils constituent des témoignages vivants de la capacité humaine à s'adapter, à innover et à vivre en harmonie avec la nature.

Le nouveau portrait du hameau cévenol comporte des maisons rénovées avec des matériaux écologiques, des jardins partagés, des entreprises artisanales innovantes, une école connectée, une vie sociale dynamique et une forte identité culturelle.

#### > *Améliorer significativement l'accessibilité aux équipements et services des polarités pour les villages excentrés*

Les villages excentrés du territoire doivent pouvoir bénéficier des équipements et services installés dans les polarités par différents outils : utiliser l'aménagement numérique pour conforter le maillage des services et leur accessibilité, développer le transport à la demande, déployer des services relais,...

### 1.1.4 CULTIVER LES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La communauté de communes s'inscrit dans une logique territoriale élargie, constituée d'aires d'interactions multiples avec lesquelles elle partage des éléments identitaires, des paysages, un environnement, des mobilités, qu'il convient de prendre en compte dans le projet. Il s'agit de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup et de Montpellier Méditerranée Métropole au sud, du PETR du Causses et Cévennes à l'Ouest et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol à l'Est.

La volonté des élus est de créer durablement un espace de dialogue avec les territoires de projet voisins, selon deux principes :

- **Un principe de complémentarité et de solidarité** : liens entre les espaces métropolitains et urbains, et les espaces ruraux, notamment en matière de ressources naturelles (forêt, eau, ...), en matière de paysage et d'espace de nature, en matière d'équipements, de services et de commerces structurants, en matière d'économie, ...
- **Un principe de continuité, qu'elle soit fonctionnelle** (mobilité, réseaux numériques, ...), ou **environnementale** (continuités écologiques, rame verte et bleue, bassins versants, ...).

Une coordination des réflexions et des orientations sur les différents sujets stratégiques qui relient les territoires voisins entre eux permet de nourrir cette mise en cohérence InterSCoT.

Les sujets principaux sont les mobilités (continuités cyclables, offre de transports en commun et autres bouquets de solutions innovantes pour les mobilités rurales), les continuités écologiques (TVB) et la structuration de filière bois (en lien avec la Charte forestière du PETR Causses-Cévennes).

Les projets d'aménagement et politiques publiques structurantes de la Communauté de commune du Grand du Pic-Saint Loup (Pic Studio, démarche de mobilité eXtrême Défi ou Plan de Paysage) sont pris en compte et articulés avec ceux des Cévennes Gangeoises.

## 1.2 RELANCER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ORGANISER L'ACCUEIL DES POPULATIONS

---

### 1.2.1 SOUTENIR LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ POUR LES ACTIFS DU TERRITOIRE

La dynamique démographique s'est essouffée ces dernières années et doit être relancée par une politique volontariste notamment en vue de fixer les actifs travaillant dans le territoire. Il s'agit de renforcer les conditions nécessaires à l'attractivité du territoire en termes d'habitat, d'activités économiques, d'offres de mobilité. Il convient également de valoriser les services, les équipements et la qualité de vie pour les jeunes ménages avec ou sans enfants dont le territoire est en déficit d'accueil. Ainsi, l'ambition s'appuie sur une perspective d'accueillir environ 2 540 nouveaux habitants à l'horizon 2041, portant la population du SCoT à environ 15 500 habitants à la même échéance. Cela constitue une progression démographique globale de 20 % par rapport à la population de référence de 2021.

### 1.2.2 RAJEUNIR ET VIVIFIER LES BOURGS ET VILLAGES LES MOINS DYNAMIQUES

#### > *Encourager l'arrivée des nouvelles populations dans les communes les moins dynamiques du point de vue démographique*

La stratégie d'aménagement territoriale vise à développer de manière volontariste l'apport de population et le rajeunissement des communes, notamment de celles ayant observée une moindre dynamique sur la période passée :

- Pour le cœur de territoire : Ganges, Cazilhac, Laroque, Moulès-et-Baucels ;
- Pour le Nord : Sumène, St Roman-de-Codières ; St Martial ;
- Pour le sud : Saint -Bauzille de Putois, Brissac.

Ainsi, au global, la répartition de la population vise au maintien des équilibres actuels dans une logique de complémentarité entre les 3 bassins de vie (64 % de la population accueillie dans le bassin de Ganges, 23 % dans le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois et 13 % dans le bassin de Sumène).

La répartition démographique proposée vise également les objectifs stratégiques suivants permettant de vivifier le cœur de territoire et la vie dans les villages :

- Améliorer la mixité sociale et générationnelle, notamment de la ville centre ;
- Développer l'attractivité pour les actifs et jeunesse de la ville-centre ;
- Organiser la croissance des villages satellites en lien avec une réflexion conduite à l'échelle intercommunale ;
- Maîtriser l'exode de la jeunesse.

#### > *Prendre en compte les capacités d'accueil différenciées du territoire*

Cette perspective démographique prend en considération les dynamiques d'évolution constatées par le passé, les capacités ou potentialités d'accueil de nouveaux habitants au regard de la ressource en eau et des sensibilités environnementales, les équilibres propres à chaque composante territoriale et à chaque classe de l'armature, en fonction de leur vocation future (villes centres, pôles secondaires et relais, villages satellites et villages isolés) et de leurs caractéristiques.

### 1.3 RENOUELER LES MODES D'URBANISATION DANS UNE OPTIQUE DE SOBRIÉTÉ ET D'ADAPTATION

---

#### 1.3.1 FIXER DES LIMITES À L'EXTENSION DE L'URBANISATION POUR PRÉSERVER LES FONCTIONS ALIMENTAIRES, ÉCOLOGIQUES ET HYDRIQUES DES SOLS

> **Limiter l'étalement urbain en mobilisant le potentiel d'intensification des enveloppes urbaines existantes**

Les communes du territoire, et notamment les polarités, disposent d'importantes capacités d'intensification urbaine. Ainsi, le premier levier mobilisé pour limiter l'extension de l'urbanisation est la localisation du développement urbain au sein des enveloppes urbaines existantes, notamment dans les centralités principales ou secondaires (à créer) ainsi que dans les hameaux résidentiels.

La vacance structurelle présente dans les polarités est mobilisée pour la production de résidence principale. Près de 70% de l'urbanisation future en réponse aux besoins d'habitat, d'équipement et d'activité est localisée dans les enveloppes urbaines existantes.

*Dimensionnement à articuler avec les révisions de PLU et programmes en cours (Ganges, OPAH-RU en cours ; Laroque, PLU en cours de validation ; Cazilhac, révision du PLU ; Brissac, PLU arrêté)*

> **Fixer des limites d'urbanisation strictes dans les secteurs de forte valeur agronomique ou hydrique**

La stratégie du territoire consiste également à fixer des limites strictes à l'urbanisation afin de préserver les sols fertiles.

Les modes d'urbanisation qui ont prévalu dans le passé, à savoir l'étalement urbain en taches d'huile dans les plaines, ont conduit à la destruction de surfaces fertiles, filtrantes et à forte valeur multifonctionnelle.

Le regard doit s'inverser sur ce qui fait la valeur d'un espace et sur la manière de guider le développement urbain dans une optique de renforcement de la résilience territoriale.

Ainsi, la présence de sols de fortes valeurs, qu'ils soient agricoles, naturels ou jouant un rôle majeur dans le fonctionnement hydrique et hydrologique du territoire permet de positionner les limites d'urbanisation des communes.

#### 1.3.2 REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES AU TRAVERS DE POLITIQUES COORDONNÉES

> **Vivifier les centres anciens par des politiques publiques volontaristes et coordonnées**

La relocalisation du développement dans les centralités historiques requière de renforcer significativement leur attractivité résidentielle et économique. Cette dynamisation des bourgs-centres nécessite des politiques publiques volontaristes et coordonnées sur différents champs sectoriels au sein de projets urbains concertés : Accueil résidentiel et offre diversifiée d'habitat, développement économique et commercial, aménagement numérique, offre d'équipements, qualité architecturale et urbaine, accessibilité multimodale.

Cette ambition doit permettre de relayer et de renforcer les dispositifs en cours : OPAH RU (Ganges) « Petites villes de demain » (Ganges), les « contrats Bourgs-centres » (Ganges /Laroque, Saint-Bauzille-de-Putois), et la démarche « Petite Cité de caractère » (Laroque).

> **Valoriser le caractère patrimonial des centralités des villages et des hameaux**

Le patrimoine bâti des centres anciens et des hameaux constitue un atout pour consolider leur attractivité résidentielle, touristique et économique. Ces centres constituent des sites importants de déclinaison de la stratégie de qualité urbaine et paysagère du territoire (voir chapitre 3.2)

Les enjeux de rénovation de l'habitat et de dynamisation commerciale doivent s'accompagner de diverses dispositions en faveur de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Ces orientations sont les suivantes :

- Respecter et adapter les typologies urbaines et paysagères traditionnelles lors des projets de restauration des centres anciens ;
- Mettre en valeur les cours d'eau dans les traversées urbaines ;
- Valoriser les espaces publics structurants ;
- Préserver les parcs, jardins, sites paysagers et arbres d'intérêt ;
- Affirmer la place du végétal dans les tissus urbains ;
- Revaloriser les entrées de ville ou de village (voir précisions dans le chapitre 3.2).

### 1.3.3 ACCOMPAGNER LA RECOMPOSITION DU SECTEUR URBAIN CENTRAL

Le territoire des Cévennes Gangeoises et Suménoises a la particularité de disposer d'un cœur de territoire constitué de plusieurs communes fortement imbriquées du point de vue de leur tissu urbain et complémentaires dans leurs fonctions.

Il convient d'accompagner la recomposition de ce secteur urbain central de manière à en renforcer les fonctions urbaines structurantes et stratégiques pour le territoire élargi.

Le cœur de territoire pourra atteindre un poids global de 9600 habitants à horizon 2041 ce qui en fait une polarité urbaine à fort potentiel d'attractivité dans l'arrière-pays cévenol.

Cependant, pour jouer ce rôle stratégique dans l'avenir, il est nécessaire d'organiser, de qualifier et de structurer le secteur, dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble en travaillant sur plusieurs dimensions de façon concomitante :

- Coordonner la programmation de l'offre d'habitat en réponse aux besoins et dans une logique de rééquilibrage ;
- Promouvoir des positionnements économiques et commerciaux complémentaires en cohérence avec l'armature commerciale définie dans le chapitre 2.5 (et dans le DAACL) ;
- Requalifier et recomposer les zones commerciales périphériques de Ganges en créant un lien fort avec la centralité commerciale principale (centre-ville) ;
- Accompagner la mutation des zones commerciales périphériques de Ganges et de Laroque en centralités commerciales secondaires, en lien avec la recomposition des quartiers pavillonnaires ;
- Anticiper la localisation des équipements selon leur niveau de rayonnement dans un principe de mutualisation ;
- Concevoir un schéma d'aménagement d'ensemble permettant de mettre en cohérence les dessertes par l'offre de mobilité diversifiée et d'assurer des continuités de voiries ou d'espaces publics ;
- Garantir les continuités agricoles, naturelles et écologiques ;
- Prendre en compte les enjeux partagés de sensibilités et d'intégration paysagères.

#### 1.3.4 ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION QUALITATIVE DES TISSUS URBAINS EXISTANTS ET LEUR INSERTION PAYSAGÈRE

> ***Respecter les caractéristiques des paysages cévenols***

Les opérations de renouvellement urbain ou d'extension doivent être pensées dans le respect des paysages identitaires cévenols. La composition urbaine, les matériaux, la végétation, les murs de soutènement ou murets en pierre, les transitions avec les espaces agricoles et naturels doivent être conçus comme des continuités du paysage culturel inscrit au patrimoine mondial.

> ***Accompagner qualitativement la mutation des tissus pavillonnaires***

Les tissus pavillonnaires constituent une part très significative de l'enveloppe urbaine totale et des lieux de vie du territoire. Si ces formes urbaines répondent encore aujourd'hui aux aspirations de leurs habitants, elles vont devoir progressivement évoluer et se transformer dans l'avenir afin de répondre aux enjeux de la sobriété foncière, de la mutation des modes de vie et du dérèglement climatique.

Il s'agit d'être en mesure d'accompagner l'évolution de ce tissu pavillonnaire dans une optique d'amélioration globale de leur qualité et de leurs fonctionnalités.

Ainsi, il convient d'être en mesure de déterminer, pour chaque secteur :

- les secteurs les plus opportuns pour porter une intensification urbaine et répondre aux besoins du territoire,
- les secteurs potentiels de création de centralités secondaires et les besoins de mixité des fonctions ;
- les besoins d'amélioration de la qualité urbaine, paysagère et du cadre de vie des tissus pavillonnaires dilatés : espaces publics, mobilités douces, plantations, équipements...
- l'adaptation des formes architecturales des nouveaux projets au contexte local ;
- les solutions d'adaptation au réchauffement climatique (canopée, puits de fraîcheur/perméabilité des sols/réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations...)

## 1.4 DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LA VIE À L'ANNÉE

---

La stratégie du territoire en matière d'offre de logements s'appuie et amplifie les démarches en cours à savoir les programmes de l'ANCT « Petites Villes de Demain » et « Village d'Avenir », le programme « Bourg-centre » porté par le conseil régional et le dispositif PIG Hérault.

Le parc de logements du territoire doit être fortement diversifié afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population actuelle et future, dans l'optique de privilégier la vie à l'année. L'offre doit être ciblée plus particulièrement pour les jeunes ménages avec ou sans enfants n'ayant pas encore acquis de patrimoine et aux revenus faibles ou moyen. Le changement climatique et son impact sur la qualité de vie dans les logements doivent être anticipés de façon très volontariste.

### 1.4.1 COMPLÉTER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES MÉNAGES ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

#### > *Mettre en œuvre une stratégie de production de logements qui favorise la vie à l'année*

Il s'agit donc de compléter l'offre de logements notamment de petites ou moyennes surfaces en location ou accession en adéquation avec la stratégie d'accueil et la prospective démographique pour renforcer la présence à l'année de la population :

- Développer une offre locative privée qualitative et répartie sur tout le territoire
- Renforcer l'offre d'accession de type T2 ou T3 notamment dans les villages satellites
- Renouveler le locatif social notamment en plus petit logement
- Développer les structures d'accueil type résidences sénior et pour les personnes dépendantes

#### > *Accélérer l'adaptation des logements au réchauffement climatique*

Dans le contexte de changement climatique, il s'agit d'accélérer l'amélioration de la performance thermique du parc de logements sur le territoire ce qui concourt à renforcer la qualité de vie et participe au renforcement de l'attractivité. Ainsi, le dispositif en cours PIG Hérault (Projet d'intérêt Général) sur le territoire est à renforcer sur les années à venir.

La rénovation des bâtiments permet une amélioration du confort thermique des occupants mais est également un levier pour la réalisation de travaux sur les façades et ainsi participe à la qualité paysagère et patrimoniale des villes et du territoire. De plus l'adaptation des logements réduit la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire en réduisant leurs factures énergétiques (Voir chapitre 3.5)

### 1.4.2 ADAPTER LE RYTHME DE LA PRODUCTION LOGEMENT AUX SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES, DES BASSINS DE VIE ET DES NIVEAUX DE POLARITÉ

La production de logement doit s'adapter au bassin de vie du territoire en volume et en typologie d'offres visant à rééquilibrer l'armature territoriale.

Selon l'hypothèse de croissance démographique retenue et de calcul des besoins, il est nécessaire de produire 1 270 logements supplémentaires dont 900 à construire et 370 réhabilitations des logements vacants.

### 1.4.3 PRIVILÉGIER L'OFFRE D'HABITAT DANS LES CENTRES ET EN DENSIFICATION DE L'EXISTANT

Dans une logique de sobriété foncière, il s'agit de s'appuyer sur les limites urbaines actuelles pour développer cette offre complémentaire de logements en traitant les problématiques de vacance en centre ancien et en intensifiant la trame urbaine des quartiers pavillonnaires.

#### > *Réhabiliter les logements en centre ancien*

Les centres anciens constituent une opportunité pour diversifier l'offre de logements en petites et moyennes surfaces à destination des jeunes ménages dans le cadre d'un premier achat ou d'une location pour s'installer sur le territoire.

Ainsi, dans la poursuite de l'OPAH-RU de Ganges, ainsi que des PIG Hérault et Gard, il est nécessaire de porter une forte ambition de mobilisation des logements vacants ou des friches bâties dans les centralités et en particulier dans les cœurs de ville, de bourgs et de villages, tout en préservant les puits de fraîcheur dans une logique d'adaptation au réchauffement climatique.

La réhabilitation et rénovation de l'habitat existant, en priorité en faveur de la requalification des logements insalubres et/ou vacants répond aux objectifs suivants :

- Remettre sur le marché des logements vacants,
- Rénover des logements insalubres et indécents,
- Optimiser la qualité énergétique de ce parc,
- Améliorer la qualité urbaine, la végétalisation et les espaces publics en périphérie de ces logements.

Les outils à mobiliser pour inciter les propriétaires privés à agir sont développés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

#### > *Recomposer et densifier les quartiers pavillonnaires autour de centralités secondaires dynamisées*

Il convient de valoriser les potentialités existantes dans les enveloppes urbaines pour développer des centralités secondaires dans les villages satellites. Ces centralités secondaires sont étoffées et supports d'une nouvelle offre de logements et d'une offre de services de proximité en commerces et équipements.

Ces secteurs de densification, clairement identifiés, s'inscrivent dans une stratégie d'accessibilité en mode de déplacement doux et font l'objet de traitement urbain spécifique adapté à cette mixité fonctionnelle.

### 1.4.4 MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOCATIONS TOURISTIQUES

Les résidences secondaires sont un segment de logements à maîtriser de manière différenciée sur le territoire. Pour certains villages, cette occupation temporaire incompatible avec la vie à l'année concourt à leur dévitalisation.

Ainsi, pour y remédier, il convient :

- d'infléchir leur développement dans les villages ruraux pour favoriser l'habitat à l'année ;
- d'encadrer leur développement dans les polarités et plus particulièrement des locations touristiques qui pourraient limiter l'occupation à l'année des centres-anciens.

Les nouveaux instruments de régulation des meublés touristiques issus de la loi Le Meur pourront ainsi être mobilisés pour encadrer ce développement excessif et préserver le marché locatif d'habitation. Les modalités sont précisées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

## 1.5 PROPOSER UNE STRATÉGIE D'ÉQUIPEMENT QUI VIVIFIE LE TERRITOIRE

---

### 1.5.1 ORGANISER L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE OPTIQUE DE MAILLAGE

Les communes, à chaque niveau de polarité, doivent s'inscrire dans une trajectoire de renforcement du niveau d'équipement en réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic et précisés ci-après.

L'ambition du territoire est d'assurer une meilleure répartition et surtout une meilleure accessibilité aux services et équipements par une combinaison de réponses déclinées ci-après.

- > ***Construire une offre de services aux populations hiérarchisée et cohérente pour réduire les déplacements***

Il s'agit de définir une stratégie de localisation et les principes de répartition des équipements, des centres de formation et des locaux sur le territoire en cohérence avec l'offre d'habitat, de mobilités, et des publics ciblés :

- Planter les équipements stratégiques dans les polarités principales et secondaires en s'appuyant notamment sur le plan de déplacement
- Développer localement des services et équipements de proximité dans les villages satellites, dans une logique de complémentarité et en accompagnement du développement de centralités secondaires (Laroque/ Cazilhac).

Le projet de Médiathèque de Saint-Bauzille de Putois (approche intergénérationnelle) et la rénovation en cours du Cinéma à Ganges s'inscrivent dans cette stratégie.

- > ***Développer une offre de proximité et l'accès aux équipements dans les villages excentrés***

L'ambition est de préserver un socle de services publics accessibles à tous dans les zones rurales. Il s'agira d'assurer les services de base concourant à maintenir la vitalité des villages au quotidien, par une garantie d'un panel de services (bureau de poste, école primaire, maintien d'un distributeur de billets, ...). En effet, la surface du territoire nécessite un maillage de ses équipements et services, notamment en matière de regroupement (petite enfance, équipements culturels comme les bibliothèques, scolaire...).

### 1.5.2 RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE (VIEILLISSEMENT, ACTIFS, FAMILLES, JEUNESSE)

- > ***Développer une offre d'équipements et de soins adaptées au vieillissement***

La proximité du bassin métropolitain, la qualité du cadre de vie dans le territoire et l'accessibilité des prix du foncier permettent d'envisager un positionnement spécifique en matière d'accueil de structures d'hébergement pour les personnes âgées (résidence senior, maison de retraite) et de services associés (exemple de la résidence sénior à St Bauzille de Putois)

Il convient également de lutter contre l'isolement des personnes âgées en apportant des réponses adaptées.

> **Développer une offre d'équipements adaptée aux jeunes, aux actifs et aux familles**

Le territoire ambitionne d'attirer progressivement une population plus jeune et plus active. Cela implique de combler les manques et renforcer le niveau d'équipement destiné à ce public : établissement de formation supérieure, médecine généraliste et dentistes, maternité, maillage numérique, structures pour vivifier le tissu associatif, la culture et les travailleurs indépendants (tiers-lieux, coworking), équipements sportifs ...

## 1.6 DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE ET SOLIDAIRE

---

### 1.6.1 CONCEVOIR DES MODES D'URBANISATION FAVORABLES À LA MOBILITÉ DURABLE

> **Articuler les choix d'armature et le schéma de mobilité**

La proposition de hiérarchisation claire des différents niveaux de polarités et de structuration territoriale (cœur de territoire, pôles secondaires, pôle relais et villages) est un préalable indispensable à la mise en place d'une nouvelle offre de mobilité sur le territoire. Chaque pôle, en fonction de son rang dans la hiérarchie urbaine, apporte à son niveau et par rapport à sa zone de chalandise une réponse aux besoins essentiels de la vie quotidienne (besoins primaires, hebdomadaires ...) et dispose ainsi d'une offre de mobilité en conséquence.

Le projet de recomposition et de structuration des fonctions urbaines stratégiques du cœur de territoire (qui concentre 62% de la population, 70% des équipements et 70% des emplois) offre l'opportunité de développer les mobilités décarbonées sur les courtes distances et les flux internes au travers du déploiement volontariste des modes actifs.

Il convient également de valoriser le **potentiel de développement des mobilités décarbonées vers l'extérieur** par le biais du déploiement d'axes structurants favorables au covoiturage organisé et aux transports en commun (voir 1.6.2). En effet, les infrastructures supports de ces mobilités vers l'extérieur sont limitées en nombre et les flux réguliers sont clairement identifiés. Cette orientation s'inscrit également dans le cadre Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier auquel est intégrée la CCCGS. Une articulation avec les mesures préconisées par le SERM (Service express régional métropolitain Montpellier Méditerranée) doit également être pleinement intégrée. *Cette structuration et ces aménagements nécessitent un dialogue avec les Départements qui sont compétents sur la plupart des axes (arbitrages départementaux).*

Ainsi, l'armature urbaine est le socle d'un nouvel équilibre de déploiement de l'offre mobilité sur le territoire. Les vallées sont supports de l'offre de mobilité structurante et les pôles intermodaux seront les nœuds stratégiques diffusant des ramifications jusque dans les communes rurales.

> **Concevoir une urbanisation favorable à la mobilité durable et de proximité**

La stratégie d'aménagement proposée permet de concevoir un mode d'urbanisation plus durable en anticipant, dans tous les projets d'urbanisation en densification ou en extension. Il faudra ainsi assurer une réflexion coordonnée entre projets urbains et offre de mobilité (garantir une accessibilité tous modes). **La mixité des fonctions dans les tissus et la compacité des formes urbaines** sont recherchées au sein de tout projet de développement urbain, d'implantation de commerces et d'équipements, de proximité en cœur de village et de quartier.

Un des objectifs majeurs de la stratégie de mobilité est d'organiser le rapprochement entre les services, les équipements et les habitants dans un double souci de réduire les déplacements motorisés et de conforter toutes les parties du territoire.

Ceci concerne les services et équipements de base dont les commerces, les services de base de santé, les services publics de base, les écoles, les établissements pour personnes âgées, ... en fonction de chaque niveau de l'armature territoriale.

Cela permettra de développer également la non-mobilité et mobilité immatérielle via :

- le développement de services ambulants ou à distance (télétravail, santé...)
- la transformation numérique de la société.
- La mise en œuvre d'espaces de coworking et la valorisation des kilomètres non parcourus (réflexion à conduire avec l'ADEME)

Ces évolutions en matière d'urbanisation, d'affirmation de la hiérarchisation urbaine doivent s'accompagner d'un changement des habitudes de déplacements des habitants via des outils de sensibilisation et des incitations.

### 1.6.2 DÉFINIR L'ARCHITECTURE ET LES AXES STRUCTURANTS SUPPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE

L'ambition consiste à définir l'architecture support de ces mobilités alternatives et ainsi créer les conditions du changement des manières de se déplacer dans le territoire.

Les axes et sites stratégiques à aménager à moyen et long terme sont définies sur la base des études sectorielles conduites en amont (Plan Global de Déplacement et SMDA) afin de prévoir les mesures permettant d'accélérer le report modal.

- > ***Hiérarchiser les niveaux d'aménagement et l'offre de mobilité en cohérence avec l'armature urbaine***

L'architecture de la mobilité durable est structurée selon les principes suivants :

- Gange, ville-centre, joue un rôle de pôle d'intermodalité structurant entre les liaisons internes et externes au territoire : lignes de bus interurbaines vers Montpellier, Le Vigan et Saint Hippolyte, ligne de bus internes vers Saint martial et Saint Roman, pistes cyclables structurantes du territoire, pôles d'échanges multimodaux ;
- Les pôles secondaires sont desservis depuis la ville-centre avec des offres décarbonées en s'appuyant sur les voies structurantes (transport en commun, pistes cyclables). Une offre d'aire de covoiturage est également proposée ;
- Les secteurs isolés en fonction de leur localisation bénéficient d'offres adaptées pour rejoindre les pôles secondaires ou la ville-centre telles que le transport à la demande, des aires de covoiturage, des pistes cyclables...

Le premier tronçon de piste cyclable structurante est achevé en 2025. L'objectif est de relier Ganges, et ses équipements de proximité à la voie verte (avec une attention spécifique pour permettre les accès aux écoles).

Un déploiement du dispositif « Savoir Rouler à vélos » sur l'ensemble des groupes scolaires est conduit par la CCCGS en compléments des investissements.

- > ***Aménager les axes et secteurs structurants de la mobilité active***

Le schéma directeur des modes actifs (SDMA) définit une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle. Il vise à garantir la sécurité pour les cyclistes et à favoriser l'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage. Il comprend un schéma d'intention pour les itinéraires et types d'aménagements à implanter sur le territoire. Enfin, il facilite la coordination des services qui interviennent sur le territoire.

Ainsi, il convient de retranscrire spatialement les choix et priorités qui ont été définies par la CCCGS dans son schéma (voir document graphique N°2) en les articulant à la trajectoire de développement souhaitée :

- L'armature structurante ou plus locales des aménagements cyclables, les itinéraires cycloportifs et les liaisons vers l'extérieur permettant de mailler le territoire à horizon 2040 par des liaisons intra et intercommunales performantes (combinaison de solutions plus ou moins ambitieuses et coûteuses selon les besoins et contraintes locales) ;
- La localisation des zones de circulation mixte à instituer en centralité (secteurs à apaiser) ;
- L'implantation d'une offre de stationnement vélo implantée en cohérence avec les pôles d'attractivité des centralités (commerces et équipements), les aires de co-voiturage et arrêts de TC et les grands axes et sites touristiques (dans la poursuite des actions en cours à savoir la création d'arceaux vélos à proximité des commerces).

> ***Aménager les axes structurants du co-voiturage organisé favorisant l'intermodalité***

Les départements ont défini l'implantation de places de covoiturage sur le territoire de la Communauté de Communes : 10 Aires de covoiturage corrélées avec le dispositif rézopouce et arrêts de Bus dans 9 communes différentes sont programmées. Les places sont majoritairement identifiées sur des parkings existants en centre-ville, elles sont visibles et accessibles.

Il convient de s'appuyer sur ce maillage et de faire évoluer les aires de covoiturage en station de mobilité bien équipées et favorisant l'intermodalité. Le niveau d'équipement des stations (box vélo sécurisé, bornes de recharge... ) est adapté au niveau de chacune (station de mobilité structurante/ station de mobilité relais/ Station de mobilité rurale).

Un projet de Pôle d'échange multimodal est à l'étude dans la commune de Ganges (ARAC).

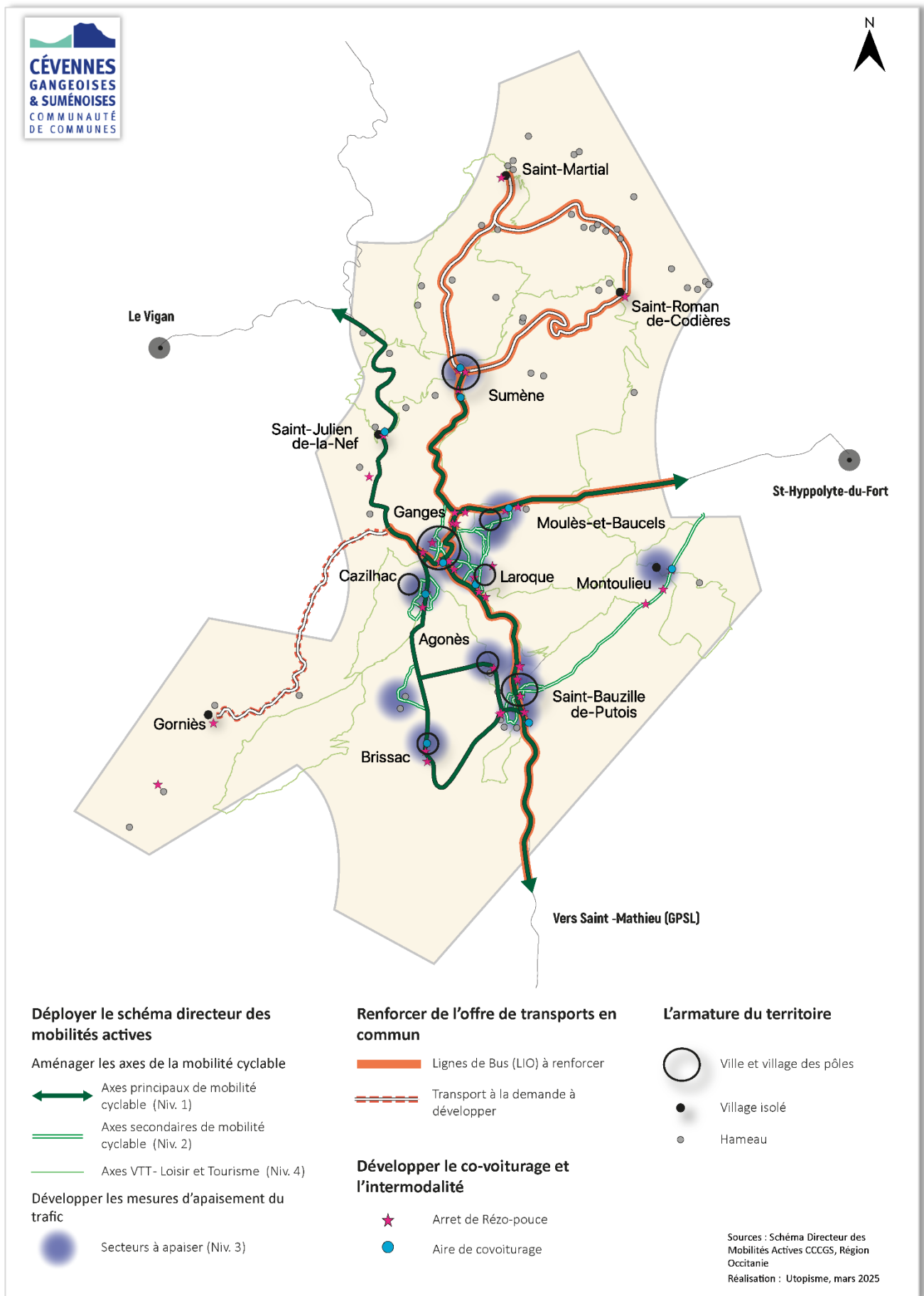
> ***Renforcer l'offre de transports en commun***

L'amélioration des lignes de transports collectifs routiers internes et en lien avec les pôles extérieurs dans une logique d'InterSCoT est préconisée. Il s'agit de garantir une offre de transports collectifs pérenne, toute l'année et non déterminée par le calendrier scolaire.

Cette ambition amplifie le renforcement de l'offre de service de la ligne de bus 608 déjà engagé par Hérault Transport (3 bus directs supplémentaires par jour entre Ganges et Montpellier).

Par ailleurs, les transports en commun vers Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières ainsi que vers Gorniès sont actuellement très limités. Il est attendu un renforcement et un développement de l'offre de transport public vers ces communes selon des modalités adaptées à chaque situation (ligne existante à renforcer, transport à la demande à développer).

Carte 2 : Développer les mobilités durables



### 1.6.3 AMÉLIORER LES MOBILITÉS DE PROXIMITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES URBAINES

#### > *Améliorer la marchabilité des espaces urbanisés en mettant à niveau les aménagements*

Pour créer un environnement favorable à la pratique de la marche, la réduction des distances doit s'accompagner d'une politique volontariste de mise à niveau des aménagements. Il convient d'aménager et de valoriser la place des piétons dans la ville, les villages, les quartiers pavillonnaires et dans le bâtiment, en réduisant notamment la place de la voiture au sein de l'espace public.

Il s'agit également de rendre lisible la hiérarchisation des itinéraires piétons.

#### > *Maîtriser et moduler l'offre de stationnement en fonction des types d'usages*

La stratégie en matière de stationnement doit être adaptée en fonction des besoins des usagers et de la pratique souhaitée des différents espaces.

Elle se décline par différentes mesures qui peuvent être combinées :

- Prévoir une offre de stationnements privée suffisante et bien dimensionnée dans les opérations à dominante résidentielle pour trouver le bon équilibre entre réponse aux besoins des habitants et incitation au changement de modes de déplacement ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter l'utilisation de la voiture pour les déplacements courts (« la mise à distance de la voiture »). Le principe est de faire en sorte que la voiture reste le plus possible au garage, pour laisser la place aux modes de déplacements de proximité : le garage doit être sécurisé et confortable, mais il peut faire l'objet d'une localisation légèrement déconnectée du logement par exemple.
- Organiser l'offre de stationnements publics en cohérence avec la répartition, la localisation et la nature des équipements publics, des commerces, services, arrêts de transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux. Cette offre pourra être localisée en proximité mais en dehors des centres-bourgs pour inciter les déplacements par les modes actifs dans les centres.
- Intégrer ces aires de stationnements publics dans le paysage naturel ou urbain.
- Dans les communes qui le nécessitent, notamment à forte fréquentation de loisir, dissocier les usages sur l'offre de stationnement : résidentiel, actif, tourisme.

### 1.6.4 ORGANISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES SECTEURS TOURISTIQUES ET DANS LES GRANDS SITES

#### > *Développer les réseaux cyclables à vocation de loisir*

Le Schéma Directeur des Modes Actifs prévoit une armature d'itinéraires cycloportifs spécifiques qui maillent largement le territoire :

- Boucle VTT de 53km en cours de convention ;
- Opération escapade nature sans voiture ;
- Opération cols réservés (route fermée à la circulation motorisée)

L'objectif est le développement de **réseaux cyclables et pédestres à vocation de loisir et de découverte**, connectant les villages, les vallées et les sites emblématiques, dans une logique de **mobilité douce** et de **valorisation paysagère (voir 3.2)**.

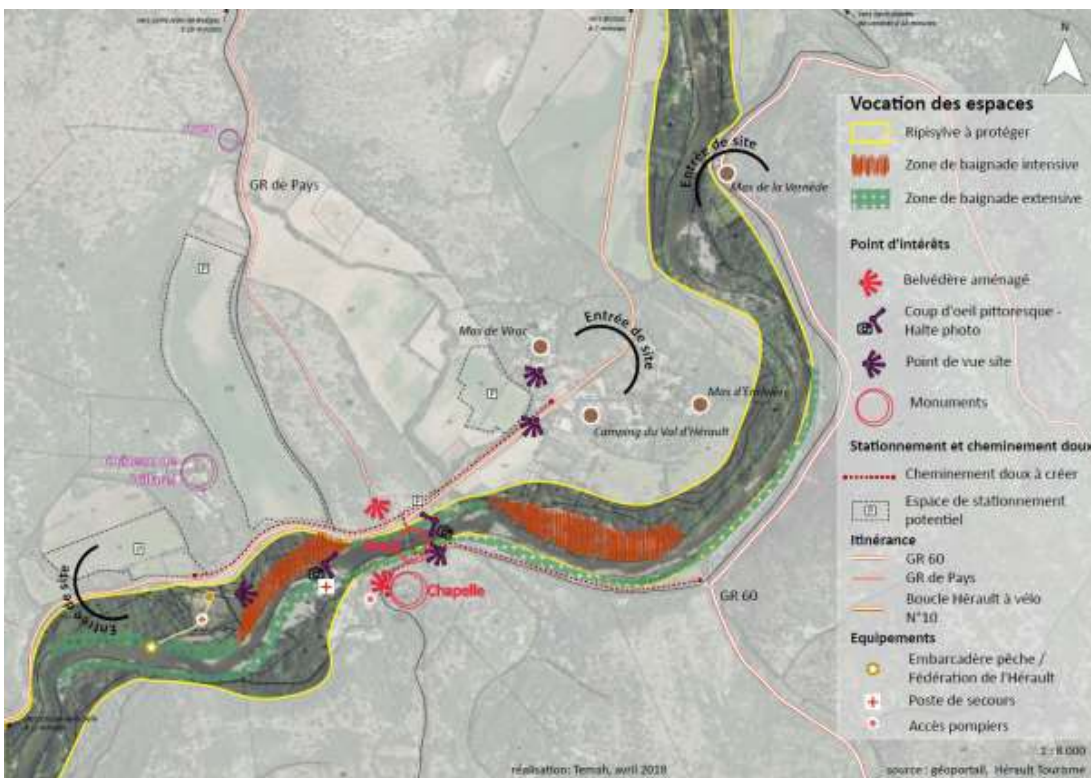
Ces itinéraires s'appuient sur les routes à faible trafic, les chemins existants et les connexions intercommunales, en cohérence avec les principes de gestion du Grand Site de France et du Bien UNESCO.

> **Organiser et canaliser le stationnement**

Les objectifs poursuivis sont de mieux orienter les flux de fréquentation en termes d'accessibilité des sites, à travers une organisation adaptée des aires de stationnement et de la signalétique.

Il convient donc de prévoir des aires de stationnement aux abords des espaces naturels ayant une vocation de loisirs ou de découverte afin d'éviter le stationnement sauvage, éviter les dégradations et pollutions de ces espaces et canaliser les flux dans ces milieux sensibles. Les aires sont intégrées dans le paysage naturel ou urbain et leur capacité de stationnement en adéquation avec les sensibilités environnementales identifiées. Des opérations de renaturation d'espace dégradé (ripisylve) sont prévues.

Figure 1 : Plan de circulation et de stationnement de St Etienne d'Issensac (Brissac)



## 2 REVITALISER ET IRRIGUER LE TERRITOIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

*L'ambition du territoire est de renforcer la résilience du système productif local en agissant sur plusieurs dimensions stratégiques : la relocalisation d'activités d'emploi, l'autonomie territoriale et la sobriété. La prise en compte des limites planétaires implique de passer d'une économie productive et extractive, fondée sur le principe « extraction-transformation-rejet » à une économie de la sobriété, réduisant la consommation de ressources, d'énergies, de matières et la production de déchets.*

*Il s'agit de créer les conditions pour **favoriser la transition vers un nouveau modèle économique sobre et résilient** (agriculture nourricière, forêt multifonctionnelle, économie sociale et solidaire, écologie industrielle territoriale, tourisme à faible impact environnemental, commerce à fort ancrage local) et l'émergence de nouveaux métiers.*

*En matière de **localisation du développement économique**, il s'agit de promouvoir le principe de « **la bonne entreprise au bon endroit** » : Implantation des activités en mixité urbaine, cohérence entre la taille, le rayonnement des entreprises et les secteurs préférentiels d'installation, valorisation du potentiel économique des communes rurales, prise en compte des enjeux écologiques et paysagers ....*

***L'agriculture est structurante et stratégique pour l'avenir.** Les sols vivants et fertiles sont sanctuarisés comme biens communs. Tout est mis en œuvre pour améliorer les conditions d'exploitation et de développement des activités agricoles, puis d'engager une reconquête des espaces sous-utilisés. **L'activité forestière, malgré ses contraintes, est dynamisée**, notamment en lien avec la filière bois-énergie.*

*Le **commerce** façonne l'identité des bourgs et des villages, anime les espaces publics et structure les liens de proximité. Ainsi, il constitue un levier fort de politique publique pour **vivifier les centralités** en leur redonnant de la valeur et une place stratégique. Il est également mobilisé pour impulser la recomposition urbaine des tissus pavillonnaires et périphériques.*

***La stratégie touristique est fondée sur la qualité des paysages**, la sobriété des aménagements et la valorisation du patrimoine (culturel et naturel) dans une optique régénérative.*

## 2.1 DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET LES CAPACITÉS DE PRODUCTION LOCALES

---

### 2.1.1 DYNAMISER L'ÉCOSYSTÈME EN DÉVELOPPANT DES FILIÈRES PRODUCTIVES LOCALES ET INNOVANTES

L'écosystème productif local est dynamisé en développant les filières productives et innovantes basées sur les ressources propres du territoire. Ainsi, le territoire s'inscrit dans une trajectoire de « Fab Territory<sup>1</sup> » visant à renforcer significativement ses activités productives et son autosuffisance.

Les segments d'activité visés sont les suivants : Agriculture et agroécologie, agroalimentaire, forêt (bois énergie et bois d'œuvre), matériaux et carrières, fabrication de biens et artisanat local (textile, industrie lowtech), économie circulaire et recyclage ; filières EnR.

Le territoire s'organise et crée les conditions permettant de renforcer les capacités de production locales et les circuits courts (denrées agricoles, transformation locale, biens et artisanat...).

L'objectif est de créer des emplois relevant de la sphère productive de façon à améliorer le taux d'emploi du territoire et de limiter sa dépendance par rapport aux bassins d'emplois extérieurs.

Cette relocalisation d'emplois productifs implique de dimensionner le foncier économique en conséquence de façon à développer et diversifier l'offre d'accueil d'entreprises artisanales et industrielles. Cette stratégie offre également l'opportunité de redynamiser les communes plus rurales pour ce qui relève de la filière agroalimentaire et sylvicole. Il convient ainsi d'identifier de nouvelles niches économiques adaptées à la ruralité en valorisant notamment le recyclage foncier (friches industrielles).

Il convient également de créer les conditions de l'interconnaissance entre acteurs, de la diffusion de l'innovation économique pour faciliter les interdépendances en développant une large gamme d'outils et de solutions : tiers-lieux, fablab, ateliers partagés, plateforme, club ...

### 2.1.2 DÉCARBONER ET ANCRER L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE ET TOURISTIQUE

L'amélioration de la résilience territoriale implique également des efforts en matière de décarbonation de l'économie présente et d'ancrage territorial des activités. Les cibles de la dynamisation de l'économie présente sont les suivants : commerce et distribution, tourisme, santé action sociale, économie de la personne, bâtiment et travaux publics, services de proximité ingénierie, réparation.

Dans le cadre de la planification, il s'agit d'agir dans plusieurs directions complémentaires :

- Organiser la localisation et les conditions d'installation du commerce favorisant l'ancrage local, ainsi que le commerce de proximité.
- Développer les métiers autour du « care » (silver-économie) au plus près des habitants du territoire. Le vieillissement de la population va créer des besoins significatifs dans ce domaine. Le territoire se positionne et anticipe ce phénomène en valorisant une offre immobilière très concurrentielle au regard des grandes villes afin de répondre aux besoins des Métropoles et de créer des emplois en milieu rural (utilisation de bâtiments inoccupés, anciennes filatures, usines, etc.)

---

<sup>1</sup> L'idée des Fab Territory est de changer ce mode de production / consommation et s'orienter vers une solution plus responsable, notamment pour l'environnement. En relocalisant les industries au plus proche des villes et en modifiant les pratiques de production au profit d'une économie circulaire basée sur la réutilisation et le recyclage, il s'agit de rendre les territoires autosuffisants. Les exportations se limiteraient alors à des flux d'informations et de connaissances (Data In / Data Out ou DIDO) et non plus des transferts de matières premières ou produits manufacturés.

- Développer une offre touristique raisonnée et à faible empreinte environnementale et sur une période plus étendue (voir chapitre 2.6) ;
- Organiser le maillage numérique du territoire et développer les conditions d'accueil de certaines activités (numérique, avec des garde-fous environnementaux).

### 2.1.3 INVESTIR LE CHAMP DE LA FORMATION ET DE L'INNOVATION

L'accompagnement de la transformation de l'écosystème économique territorial nécessite également d'investir de manière volontariste le champ de la formation.

La stratégie de formation est structurée en favorisant l'adéquation des compétences entre les employeurs, les personnes en recherches d'emplois et les actifs du territoire. Elle recherche également à limiter l'évasion des jeunes populations sur les territoires voisins en leur offrant des cursus locaux.

Le territoire développe les établissements d'enseignement supérieur, de formation continue en ciblant des thématiques pour une offre adaptée (ex : environnement, numérique/ santé). Il recherche la complémentarité et les synergies avec l'offre de formation professionnelle du Pays Viganais.

Il convient par ailleurs d'étudier les possibilités d'implantation de sièges secondaires d'organismes de formation de Montpellier et de Nîmes.

### 2.1.4 SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CULTURELLE, MOTEUR D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Enfin le territoire soutient et développe l'économie culturelle, véritable moteur d'attractivité territoriale. Il s'agit notamment de valoriser la culture comme levier d'identité et de revitalisation des centralités :

- Déployer des événements et circuits culturels ancrés dans les paysages et les patrimoines cévenols.
- Intégrer les équipements culturels dans les projets urbains et les aménagements de centralité.
- Favoriser la mixité des usages entre culture, artisanat et tourisme pour renforcer l'attractivité du territoire

Enfin, il est nécessaire d'étudier l'opportunité de réinvestir les friches et bâtiments anciens pour accueillir des espaces culturels et créatifs.

## 2.2 ÊTRE INNOVANT DANS L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET IRRIGUER LE TERRITOIRE

### 2.2.1 AMÉLIORER LES COMPLÉMENTARITÉS, LA COHÉRENCE ET L'ÉQUILIBRE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE TERRITOIRE

#### > *Conforter le rayonnement des espaces économiques en lien avec le projet d'armature*

Le secteur urbain principal ou cœur de territoire (Ganges, Laroque, Moulès-et-Baucels et Cazilhac) constitue un bassin économique rayonnant au-delà des limites administratives du territoire. L'ambition est de consolider son attractivité en poursuivant la concentration des activités économiques structurantes sur ce pôle et en diversifiant les filières implantées.

En complément, un renforcement de l'attractivité du territoire est supporté par l'intensification de la fonction économique au sein du bassin de vie de Sumène. En l'absence d'une forte demande en foncier économique supplémentaire sur ce secteur, il convient de privilégier des nouvelles implantations au sein des tissus urbains existants et notamment en réinvestissant la centralité du bourg.

Le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois représente une porte d'entrée Sud du territoire dont il convient de valoriser la localisation stratégique. La proximité des axes routiers et des connexions avec la métropole montpelliéraine en fait un espace privilégié pour l'accueil de nouvelles activités économiques.

#### > *Organiser les conditions d'implantation des projets économiques*

Les nouvelles implantations d'activité économique se localisent prioritairement aux abords des centralités et au sein des espaces d'activités dédiés. Cet objectif permet de rendre plus lisible l'offre d'accueil, en limitant la consommation foncière et la dilution du potentiel de développement économique.

Pour ce qui relève des entreprises existantes en dehors des zones d'activités, des possibilités d'extension sont rendues possibles afin de maintenir l'emploi et en permettre le développement. Néanmoins, un seuil d'extension maximale sera défini par le document d'orientation et d'objectifs.

Dans une logique de limitation des nuisances engendrées par l'activité économique, les activités productives (hors filières agricoles et sylvicole) et d'entreposage s'implantent prioritairement au sein des espaces d'activités économiques dédiés, ainsi que toute activité dont l'implantation s'avèrerait impossible en centralité. De manière complémentaire, l'implantation d'activités tertiaires dans les centralités devient un levier de redynamisation de celles-ci.

#### > *Améliorer la répartition et régénérer l'activité économique dans tout le territoire*

Afin de mailler le territoire et de maintenir une activité économique à l'année dans les villages excentrés, les activités en zone rurale sont renforcées, en cohérence avec le plan d'action du périmètre GSF/GSO et dans le respect des sensibilités écologiques et paysagères.

Cet objectif s'appuie sur la pérennité des pratiques agropastorales et des savoir-faire. La valorisation des paysages agricoles, forestiers et pastoraux soutiendra les filières locales et le tourisme durable.

### 2.2.2 VALORISER PARTOUT LE POTENTIEL DE RECYCLAGE FONCIER

- > **Valoriser le patrimoine historique sous-utilisé et les friches bâties en cohérence avec les enjeux environnementaux**

Le territoire dispose d'un potentiel de recyclage de friches industrielles (comme la papeterie de Brissac qui fait l'objet d'un projet et d'une étude patrimoniale), de bâtis abandonnés ou en ruine, et de bâtis vacants ou sous-utilisés dans les centres anciens qui peuvent être réutilisés pour accueillir des activités économiques.

Il convient de prévoir de réaliser un inventaire des friches industrielles, en intégrant les sensibilités environnementales (en particulier Natura 2000), afin de préciser le potentiel d'accueil d'activités de ces sites et de faciliter les arbitrages sur leurs vocation futures.

- > **Optimiser le foncier économique existant**

Les zones d'activités économiques existantes disposent d'un potentiel d'optimisation et d'intensification qu'il convient de favoriser.

En particulier, les sites des Broues, accueillant une majorité d'entreprises relevant de la construction et de l'automobile, peuvent faire l'objet d'une opération d'optimisation du foncier économique. Bien que le potentiel de densification soit relativement faible (le coefficient d'emprise au sol du site des Broues est de 0,5 actuellement), l'organisation des espaces peut être optimisée. La mutualisation de surfaces de stationnement et de stockage représente un autre levier à mobiliser.

- > **Mobiliser le potentiel de densification dans les quartiers périphériques à dynamiser pour développer une offre attractive et qualitative**

Il convient également de rechercher à mobiliser le potentiel de densification dans les quartiers périphériques à dynamiser en favorisant l'installation d'activités en mixité dans les tissus urbains, la mutualisation des espaces pour intensifier les usages et promouvoir la réversibilité et la mixité fonctionnelle des bâtiments d'activités.

### 2.2.3 RENFORCER L'OFFRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Plusieurs leviers sont mobilisés pour consolider l'offre d'accueil économique du territoire : densification et optimisation foncière, requalification et extension des espaces économiques existants et création des nouveaux espaces dédiés.

Les espaces existants disposant de très peu de capacités de densification, une offre d'accueil additionnelle, estimée à **une dizaine d'hectares à l'horizon du SCOT**, doit permettre de répondre favorablement et rapidement à la demande endogène et exogène en foncier économique. Elle vise à accueillir des activités productives, non polluantes et créatrices d'emplois. Cette offre soulagera la pression sur le foncier économique existant et dynamisera l'ensemble du territoire pour les 20 prochaines années.

Cette offre foncière doit être précisée, tant dans sa répartition territoriale (extension de ZAE existantes et création de nouvelles ZAE), dans ses vocations, que dans son horizon de mise en œuvre (court, moyen ou long terme). Le Document d'Orientation et d'objectifs vient préciser ces éléments.

- > **Étoffer l'offre de foncier économique stratégique en cœur de territoire**

Le renforcement de l'offre économique du cœur de territoire s'appuie sur deux axes de développement stratégique :

- Requalification et extension dans le cadre d'un projet d'ensemble, de la zone artisanale de la Peroutette à l'est de la commune de Laroque, à proximité du massif de Thaurac et du Bois de Grand Serre. Son dimensionnement global, son rayonnement et sa vocation sont précisés dans le DOO.
- Une nouvelle offre de foncier économique dédiée est implantée sur la commune de Moulès-et-Baucels. Son dimensionnement global, sa vocation et sa localisation sont précisés dans le DOO.

> ***Conforter l'offre de foncier économique au sud***

Dans une logique de confortement du maillage de la fonction économique et en réponse au besoin endogène en foncier économique du Sud du territoire, une offre d'accueil dédiée aux activités économiques est également prévue dans la Commune Saint-Bauzille-de-Putois.

L'extension de la zone existante (ZAE du Frigoulet) est rendue complexe en raison des fortes contraintes qui pèsent sur le site. Des aménagements sont prévus pour faire évoluer le site en vue de l'accueil d'infrastructures culturelles et sportives. Un espace mixte (équipement et activités artisanales) pourrait être envisagé par la mutualisation des accès, des parkings, la production d'énergie photovoltaïque, de manière à valoriser son emplacement stratégique et son accessibilité....

Une localisation nouvelle de parc d'activité est étudiée en parallèle. Son dimensionnement global et sa localisation sont précisés dans le DOO.

> ***Déployer une offre complète et adaptée au parcours immobilier des entreprises***

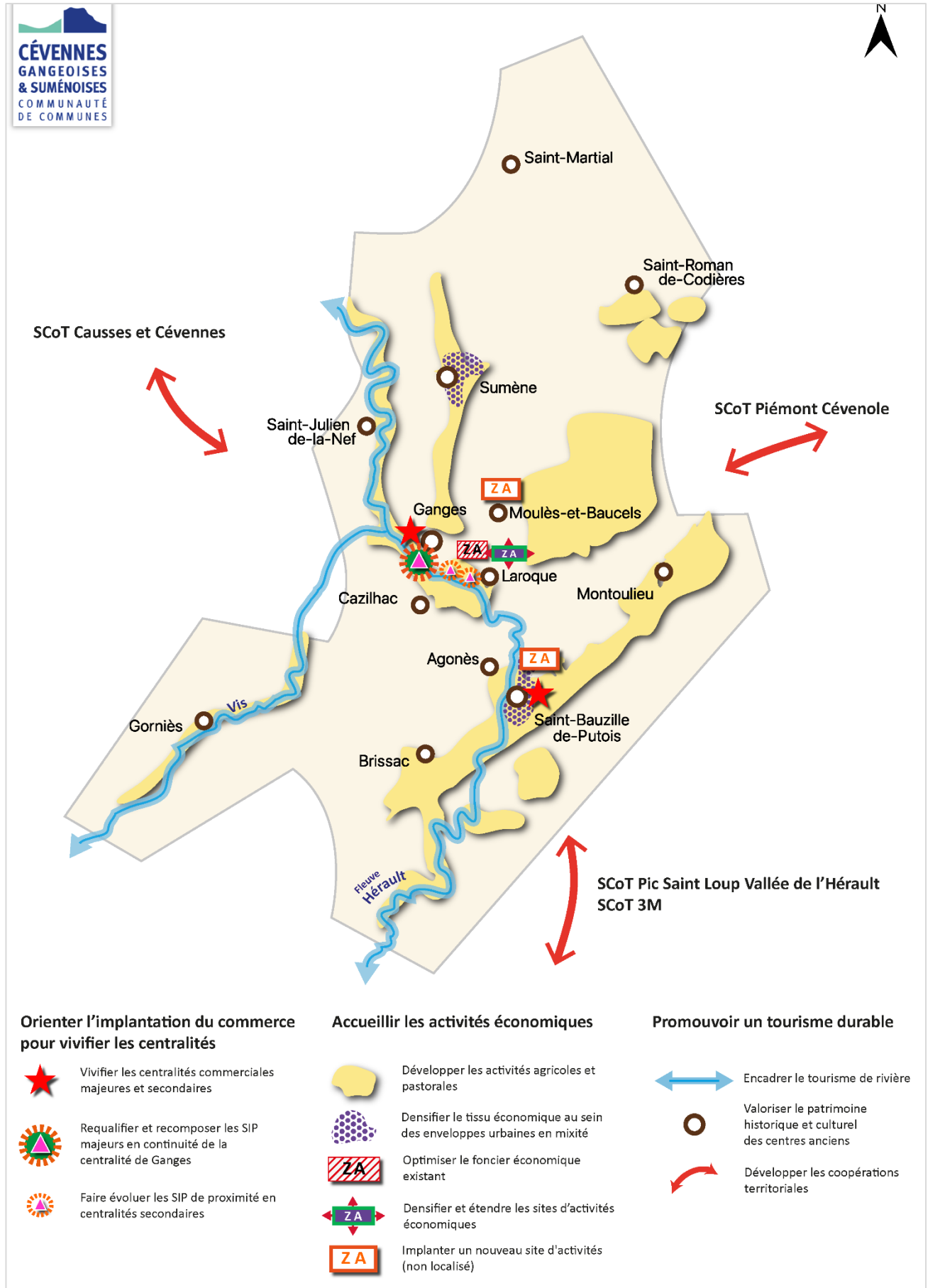
L'amélioration du parcours résidentiel des entreprises vise à maintenir et renforcer la diversité des filières sur le territoire, en soutenant l'ancrage des activités traditionnelles, ainsi que le développement de nouvelles filières décarbonées.

En accord avec la stratégie d'implantation détaillée ci-dessus, la création d'équipements tertiaires (tels que des espaces de coworking et des bureaux locatifs) est à privilégier en centralité. Cette offre immobilière constitue un levier de redynamisation des centres-villes.

En parallèle, les zones d'activités constituent les périmètres adaptés pour l'accueil d'ateliers artisanaux partagés et de « mini-factory », permettant aux entreprises artisanales de petite taille et en phase de démarrage de mutualiser les surfaces de travail, ainsi que les équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Dans le cadre d'opérations d'aménagement de nouveaux espaces économiques, la politique tarifaire pour la commercialisation des lots doit être qualifiée sur la base des filières attendues (artisanat-industrie et tertiaire-services) dans une logique de facilitation de l'accès au foncier et à l'immobilier économique.

Carte 3 : Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire



## 2.2.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE DES ESPACES ÉCONOMIQUES

### > *Améliorer la qualité et l'empreinte environnementale des zones d'activité existantes*

La volonté de la communauté de Communes d'améliorer l'attractivité économique du territoire implique de mettre en œuvre des projets d'amélioration de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des espaces économiques.

En lien avec le plan de paysage, il convient de préciser les besoins et les priorités par des études de définition puis d'engager des projets de requalification paysagère des zones d'activité localisées en entrée de ville (la zone de la Péroutette à Laroque).

Les projets de requalification sont notamment articulés aux projets d'intensification urbaine et/ou d'extension, ils permettent de répondre aux objectifs suivants :

- Porter une attention particulière à la gestion des interfaces entre les espaces économiques et les espaces limitrophes à vocation d'habitat, agricole ou naturelle ;
- Optimiser les espaces existants (densification, réhabilitation de friches) et prioriser les projets générateurs d'emplois peu consommateurs d'espace.
- Prévoir des espaces de stationnement adaptés à la réalité des besoins, dont la conception vise à limiter l'imperméabilisation ;
- Faciliter les modes actifs pour accéder aux sites d'activités ;
- Faciliter le développement du solaire en toiture et ombrières dans les zones activités économiques ;
- Garantir la qualité des espaces économiques en intégrant les enjeux liés à la perméabilité écologique, à la gestion de l'eau et à la sécurité incendie.

### > *Faciliter l'installation des entreprises dans le respect des enjeux de la qualité du cadre de vie*

Le territoire entend être facilitateur d'installation des entreprises tout en définissant des garde-fous permettant de garantir la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Il convient de prendre en compte les enjeux de relance économique dans la définition des critères d'implantation des entreprises. Cela implique d'exclure les activités polluantes sur le territoire et de se doter d'une politique cohérente à l'échelle du territoire sur la qualité des zones d'activité.

Le prisme des nuisances aux riverains dans les choix d'implantation des activités est intégré. Ainsi, il est nécessaire d'identifier des zones pour le développement de certaines activités économiques qui limitent les nuisances pour les riverains.

## 2.3 RENFORCER L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

### 2.3.1 SANCTUARISER LES SOLS VIVANTS ET FERTILES COMME BIENS COMMUNS

#### > *Développer les capacités de production alimentaire du territoire*

Les espaces à vocation agricole et pastorale, bien que limités en surface (5 720 hectares soit 9,5% des surfaces du SCoT) permettent le maintien d'une activité agricole stratégique et solide. Ils disposent d'un potentiel de développement des productions alimentaires à conforter. En effet, si le territoire est très fortement dépendant de l'extérieur pour ses ressources alimentaires, son potentiel nourricier est important (développement des filières céréales, maraichage et fruits, diversification de l'élevage...).

Au sein de ces espaces, les terres fertiles, cultivables, à forte et très forte valeur agronomique, ne recouvrent que 820 hectares. Elles sont localisées dans les fonds de vallée, sont très fortement représentées dans le sous-bassin de Saint Bauzille de putois (79%) et majoritairement en interface avec les tissus urbains existants. Elles sont rares et stratégiques pour l'avenir. À ce titre, elles font l'objet de mesures de protections très volontaristes.

#### > *Hiérarchiser les espaces agricoles et sanctuariser les terres agricoles de valeur*

L'ambition est de localiser l'intégralité des sols fertiles à forte valeur agronomique afin de les soustraire durablement à la pression urbaine et au risque d'urbanisation.

Ainsi les sols vivants, patrimoniaux, de forte valeur, sont cartographiés et protégés. Cette démarche de sanctuarisation permet d'orienter les arbitrages stratégiques en privilégiant systématiquement la valeur des sols vivants plutôt que les opportunités foncières. Elle positionne, de fait, le développement urbain hors de ces espaces considérés comme biens communs et stoppe leur artificialisation. Elle fixe des limites strictes à l'urbanisation dans les secteurs qui le nécessitent.

Les enjeux liés aux conflits d'usage, notamment dans les franges urbaines, sont pris en compte dans le respect de la « Charte d'engagement et de protection des riverains » approuvé par le Préfet dans le département de l'Hérault en 2022 (mesures de protection, information sur l'application de traitements, dialogue et conciliations...).

Le document d'orientation et d'objectif comporte une cartographie des sols de haute qualité agronomique et écologique à protéger strictement (terres cultivées et cultivables, à potentiel agronomiques ou à fort indice de multifonctionnalité, irriguées, bénéficiant d'une appellation...)

La hiérarchisation des espaces agricoles permet également d'identifier les espaces n'ayant plus de vocation agricole, notamment à proximité des enveloppes urbaines, de manière à limiter les conflits d'usage et la spéculation foncière.

### 2.3.2 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION AGRICOLES

#### > *Permettre le développement des outils de production, de valorisation et de transformation sur place des productions agricoles*

Conforter la vitalité de l'économie agricole implique de faciliter les investissements donc les possibilités de construction et les besoins d'aménagement liés à l'activité, en intégrant les contraintes paysagères et environnementales, ainsi que leur performance énergétique. Il convient de permettre la construction du bâti nécessaire à l'exploitation tout en encadrant fortement le changement de destination afin de limiter les dérives.

Les investissements permettant la valorisation et la transformation sur place des productions agricoles sont également facilités. Il s'agit de favoriser la valorisation des produits locaux, les circuits courts, le maillage du territoire.

Il s'agit également d'accompagner la transmission et reprise des activités agricoles en anticipant les départs à la retraite liés au vieillissement des exploitants agricoles.

> **Adapter les mesures aux spécificités des sous-bassins et des secteurs**

Les mesures préconisées sont à adapter selon les secteurs du SCOT et leurs sensibilités spécifiques.

Ainsi, l'ambition est de renforcer les activités agricoles dans les petites communes, en déprise (reconquête de friches), en étant facilitateur des installations et des possibilités de construction.

À l'inverse, en périphérie des communes en croissance et dans les secteurs sous pression urbaine, il convient de prévoir des mesures strictes d'encadrement de façon à éviter des projets non pérennes ou *alibis* tout en développant une agriculture de proximité (maraîchage, arboriculture).

Dans des secteurs périurbains, il est souhaitable de déployer des outils de maîtrise publique du foncier agricole.

> **Favoriser les changements de pratiques et l'adaptation au dérèglement climatique**

La pérennisation de l'agriculture, notamment dans une perspective de changements climatiques, nécessite d'économiser l'eau d'irrigation, de lutter contre le gaspillage et de diversifier les ressources en eau pour l'agriculture (en permettant l'aménagement de petites retenues collinaires par exemple, sous conditions). Le développement des cultures adaptées à la sécheresse (ex. Oliviers) est préconisé.

### 2.3.3 ENGAGER UNE RECONQUÊTE AGRICOLE ET PASTORALE DES FRICHES

La stratégie du territoire consiste également à reconquérir des espaces agricoles et pastoraux en friches afin d'étendre le potentiel de production du territoire.

Cette ambition relaie un des axes stratégiques et des fiches action du Plan de paysage (Grand site de France) qui vise à soutenir les filières pastorales, actrices du maintien des paysages ouverts du territoire.

Un travail plus précis d'identification des friches pourrait permettre de caractériser et de localiser les enjeux de reconquête. À ce stade des connaissances, elles sont plus particulièrement localisées dans le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois.

Différents outils et leviers d'actions publiques peuvent être combinés :

- Faciliter l'accès au foncier à travers un plan de mise en valeur des friches agricoles et valoriser les terres à vocation pastorale en favorisant les installations
- Faire appliquer l'obligation d'exploitation des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (rendu possible par le classement en zone de montagne) ;
- Mobiliser des outils de protection foncier de type PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) ou ZAP (Zone Agricole Protégée) ;
- Autoriser le défrichement sur des anciennes zones agricoles (lien avec la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la zone de l'oignon doux qui nécessite de multiplier par 3 les surfaces cultivées) ;

### 2.3.4 PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET SERVICES RENDUS PAR LES ESPACES AGRICOLES

#### > **Reconnaître et soutenir la fonction des espaces agricoles dans le cycle de l'eau**

##### *Voir également chapitre 3.2*

Les espaces agricoles, participent, à l'instar de l'ensemble des composantes agri-naturelles du territoire au cycle de l'eau grâce à différents mécanismes : ralentissement de la dynamique par une circulation lente de l'eau, infiltration et stockage de l'eau dans les sols en bonne santé et à forte teneur en matière organique, évapotranspiration des plantes qui maintiennent un microclimat plus humide.

Ainsi, il convient aujourd'hui de changer de paradigme en intégrant les leviers de l'hydrologie régénérative et faisant participer les espaces agricoles et forestiers à l'amélioration du cycle de l'eau du territoire.

À l'échelle de la Communauté de Communes qui est un sous-bassin versant du Fleuve Hérault et la source du Vidourle, il convient de localiser des secteurs agricoles stratégiques pour restaurer le cycle de l'eau. Ces paysages régénératifs sont sélectionnés pour leur capacité à renforcer significativement la résilience du territoire vis-à-vis de la ressource en eau.

Les exploitations situées dans ces secteurs pourront être associées à une démarche territoriale de régénération du cycle de l'eau.

#### > **Conforter le rôle de prévention contre les risques naturels des espaces agricoles**

Les espaces agricoles doivent être confortés pour leurs rôles de prévention contre les risques naturels.

Contre les risques incendies, plusieurs principes doivent être respectés :

- Protéger et consolider les espaces pastoraux avec notamment le sylvopastoralisme ;
- Limiter le mitage en maintenant des zones tampons avec les habitations et une constructibilité très encadrée

En matière de risques inondation les objectifs sont les suivants :

- Maintenir les espaces agricoles permettant de préserver les zones d'expansion des crues et adapter l'activité agricole aux contraintes de ces espaces (mobilité des cours d'eau, respect de leur espace de bon fonctionnement...)
- Mettre en œuvre des principes de constructibilité adaptés pour se prémunir contre les risques.

#### > **Consolider un tissu agricole garant de la diversité écologique**

La fonction « biodiversité » des espaces agricoles est confortée à travers la mise en place de trames agricoles d'intérêt écologique qui reposent sur les principes suivants :

- Soutenir les activités agricoles et pastorales compatibles avec la biodiversité (pastoralisme ; cultures extensives, agriculture respectueuse de l'environnement notamment agriculture biologique...),
- Préserver des canaux et des berges, développer l'agroforesterie (voir chapitre 2.4), le maintien ou la plantation de haies..
- Maintenir les milieux ouverts.

Ces trames agricoles sont encerclées dans les réservoirs de biodiversité et participent intégralement à la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire. Cependant elles sont aussi support d'une activité économique qu'il convient de soutenir et de développer.

L'ambition est donc de concilier les besoins des exploitants agricoles et les exigences de maintien de biodiversité.

## 2.4 DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE ET LA FILIÈRE BOIS

---

### 2.4.1 PRÉSERVER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES FORESTIERS

- > ***Favoriser le déploiement d'outils de suivi et de gestion de la forêt en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique***

L'entretien de la forêt et le suivi de son évolution vis-à-vis du changement climatique est indispensable pour la préserver. La diversité des interlocuteurs (propriétés privées et publiques) et du territoire (forêt de plaine ou de montagne) nécessite une coordination et des objectifs communs qui peuvent se construire à travers l'établissement d'une charte forestière de territoire.

Il s'agit également de favoriser la mise en œuvre d'un observatoire de la forêt permettant de mieux la connaître et dans une approche innovante : couverture forestière /espèces /maladies du bois/exploitation....

- > ***Pérenniser l'ensemble des valeurs portées par la forêt***

La forêt est le support de valeurs autre que la sylviculture : biodiversité, valeur paysagère, espace de loisirs (randonnées), zone refuge (thermique en été), puits de carbone.

Les valeurs de la forêt sont identifiées, reconnues, prises en compte et pérennisées dans l'évolution de cet espace et l'exploitation de la ressource.

### 2.4.2 PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

- > ***Améliorer les conditions d'exploitation durable, de transformation et de commercialisation de la filière, de l'amont à l'aval***

Malgré un accès difficile aux massifs, le territoire s'engage dans une stratégie volontariste de dynamisation de la filière depuis la production locale, de l'exploitation de la forêt jusqu'à sa consommation. Il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation, de transformation et de commercialisation en permettant des innovations technologiques et une prise en compte des spécificités locales :

- Développer l'accès à la ressource, participer au SDAF (Schéma Départementale d'Accès à la Ressources Forestière)
- Permettre la construction du bâti nécessaire au développement des infrastructures spécifiques à la filière (plateformes de stockage,...) ;
- Développer les petites unités mobiles dans les secteurs peu accessibles afin d'initier la transformation sur place (plutôt que le transport des grumes) ;
- Faire le lien avec la formation (Former des professionnels et sensibiliser le grand public)
- Favoriser le développement des installations de chaudières bois dans le parc public et soutenir la filière bois énergie locale via l'achat public.

Cette démarche s'inscrit en coopération avec les territoires voisins, plus avancés, comme le PETR Causses-Cévennes qui s'est doté d'une Charte forestière.

## 2.5 ORIENTER L'IMPLANTATION DU COMMERCE POUR VIVIFIER LES CENTRALITÉS

### 2.5.1 CONSOLIDER ET ÉQUILIBRER L'ARMATURE COMMERCIALE

L'armature commerciale du territoire conforte une hiérarchie claire et équilibrée de l'offre commerciale au sein des bassins de vie.

#### > *Conforter le caractère stratégique et rayonnant de l'offre commerciale du cœur de territoire*

Le cœur du territoire joue un rôle doublement stratégique pour la desserte du territoire en biens et services commerciaux : d'une part en apportant une réponse aux besoins d'achats courants des populations résidentes en croissance à horizon 2041 ; d'autre part en proposant une offre en biens et services occasionnels rayonnant sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette diversité d'offre se traduit davantage par un confortement de la fonction marchande dans les centralités, ainsi que par la valorisation de l'immobilier commercial existant. Afin de conforter le rayonnement commercial du cœur du territoire, il est primordial de renforcer les connexions multimodales avec l'ensemble du territoire.

#### > *Dynamiser l'offre suménoise*

Concernant la desserte du Nord du territoire et notamment de la centralité de Sumène, il convient de redynamiser les cellules vacantes au travers l'implantation de commerces de proximité supplémentaires, relevant tout particulièrement de pratiques d'achats du quotidien (alimentaire).

#### > *Conforter la fonction marchande de centralité du pôle Sud*

Pour le bassin de vie au Sud du territoire, Saint-Bauzille-de-Putois concentre la majorité des activités commerciales du secteur. En ce sens, elle poursuivra sa polarisation de la fonction marchande au bénéfice des communes voisines, moins équipées.

#### > *Répondre au besoin de proximité des villages*

Les villages et hameaux excentrés constituent une opportunité de mailler le territoire. Ceux-ci deviennent les territoires préférentiels pour le développement du commerce itinérant et de forme hybride (épiceries coopératives, cafés associatifs, casiers connectés, ...). L'amélioration significative de l'accessibilité des villages excentrés demeure essentielle pour le confortement de l'attractivité pour la vie à l'année.

#### > *Coordonner les réflexions avec les territoires voisins*

Enfin, au regard des bassins de consommation qui peuvent déborder largement les limites administratives des territoires (EPCI, SCoT) et afin d'éviter les phénomènes de concurrence, il convient de proposer des développements commerciaux complémentaires et coordonnés avec ceux des territoires voisins (Le Vigan, Saint-Hippolyte-du-Fort, Piémont héraultais).

### 2.5.2 DÉVELOPPER DE FAÇON VOLONTARISTE LES CENTRALITÉS COMMERCIALES POUR MAILLER LE TERRITOIRE

L'ambition du territoire est d'accroître l'attractivité commerciale des centralités, afin de mieux desservir les populations résidentes et de limiter les temps de déplacement de la clientèle locale. La stratégie consiste à conforter les centralités existantes tout en faisant évoluer certaines implantations commerciales périphériques en points d'appui du développement de centralités secondaires (voir Défi 1).

Ainsi, la stratégie consiste à construire une armature commerciale autour des centralités principales ou secondaires dynamiques. En revanche, les secteurs commerciaux périphériques qui demeurent sont contenus. Le développement des centralités doit se faire en complémentarité avec l'offre de périphérie, en privilégiant l'implantation de commerces et services de proximité en centralité.

> ***Accompagner la transformation urbaine des secteurs périphériques de proximité***

Dans le cœur du territoire, l'intégration urbaine des secteurs d'implantation périphérique s'organise de manière progressive et sélective, en continuité avec les centralités de Ganges, Cazilhac, Laroque et Moulès-et-Baucels. Il s'agit notamment d'accompagner la transformation des sites périphériques de proximité en offres de centralité, dans le cadre d'un projet urbain global du cœur du territoire (voir 2.5.3). Cette stratégie de recomposition urbaine est précisée et cartographiée dans le DOO.

> ***Mobiliser tous les outils favorisant la vitalité des centres***

De manière plus générale, la redynamisation des centralités se traduit par l'implantation de nouveaux commerces dans les tissus urbains et des enveloppes urbaines existants, afin d'éviter les implantations dans le diffus, déconnectées des centres-bourgs.

Ainsi, dans l'ensemble des centralités du territoire les opérations de revitalisation, de réhabilitation de rez-de-chaussée, de rénovation de façades et de création d'espaces publics attractifs participent à l'ambition de développement des centralités et de renforcement de leur attractivité. Les partenariats publics et privés facilitent la reprise de locaux vacants et soutiennent les nouveaux porteurs de projets. Les marchés, boutiques partagées et commerces éphémères animent les centres et favorisent l'émergence d'une économie locale plus souple et inclusive.

Dans les centres-bourgs des villages plus excentrés - tels que Brissac, Montoulieu, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Roman-de-Codières et Saint-Martial - les éventuelles friches et rez-de-chaussée vacants deviennent des ressources foncières et immobilières à réinvestir. Les bâtiments publics sous-utilisés peuvent accueillir commerces, ateliers ou services, selon des formes modulables.

### 2.5.3 CONTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EN PÉRIPHÉRIE

Les nouvelles implantations privilégient les sites déjà urbanisés ou en requalification, en continuité directe des centres bourgs/villages. Le développement des secteurs périphériques est fortement limité afin de ne pas fragiliser les centralités.

> ***Conserver deux secteurs d'implantation périphérique (SIP) majeurs destinés à la fréquentation occasionnelle***

L'armature commerciale conserve deux sites d'implantation périphériques majeurs (SIP majeurs), à savoir le Boulevard urbain et la zone commerciale de l'Avenue du Mont Aigoual. Ils accueillent toute nouvelle implantation commerciale incompatible avec le caractère résidentiel des centralités. En conséquence, l'implantation de nouveaux commerces d'importance (dépassant les 300 m<sup>2</sup> de surface de vente), correspondant à une fréquentation occasionnelle « lourde » (bricolage, jardinage, ...), est limitée au SIP majeurs.

Les commerces d'importance pouvant s'implanter au sein des SIP du cœur urbain, visent à être complémentaires avec l'offre existante.

Concernant le traitement urbain et paysager, les SIP, notamment au sud de Ganges, font l'objet d'un travail progressif de recomposition urbaine pour mieux se rattacher à la centralité principale : amélioration de l'intégration, densification de la trame végétale, traitement qualitatif des façades, stationnements mutualisés.

> **Faire évoluer les SIP de proximité en centralités secondaires**

Les sites d'implantation périphérique de proximité, servent de point d'appui à la recomposition urbaine des extensions pavillonnaires et sont intégrés progressivement aux centralités secondaires du cœur urbain. Elles accueillent davantage des moyennes surfaces correspondant à une fréquentation hebdomadaire (supérettes, alimentaire spécialisé, ...) et occasionnelle « légère » (équipement de la personne, bien culturels, petite décoration, ...)

Les projets commerciaux s'inscrivent dans une logique de sobriété foncière et d'intégration urbaine ; ils visent à concilier performance énergétique, qualité architecturale, densité du bâti et cohérence avec les mobilités douces. La coordination avec les autorisations d'exploitation commerciale assure une régulation cohérente et soutient les démarches de revitalisation déjà engagées.

#### 2.5.4 DIVERSIFIER LES FORMES DE COMMERCE ET RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité est un pilier de la cohésion territoriale et un facteur de résilience qui doit être soutenu de façon volontariste.

Dans les villages et hameaux, les formes hybrides – épiceries coopératives, cafés associatifs, tiers-lieux marchands – garantissent un accès de base aux produits et services essentiels. Les circuits courts, marchés de producteurs et initiatives locales valorisent les ressources agricoles et artisanales tout en renforçant la consommation de proximité. Également, le commerce itinérant peut constituer une solution adaptée à la desserte des villages et hameaux plus isolés, répondant aux besoins d'achat de biens courants.

Le numérique devient un relais de modernisation : plateformes locales, click-and-collect, outils de visibilité partagée soutiennent les acteurs indépendants.

La logistique du dernier kilomètre s'organise à l'échelle intercommunale, privilégiant les solutions partagées, douces et décarbonées.

Les événements commerciaux, marchés thématiques ou animations de rue contribuent à la convivialité et à l'attractivité des centralités, en liant économie et identité territoriale.

#### 2.5.5 FAVORISER UN IMMOBILIER COMMERCIAL QUALITATIF

La qualité de l'immobilier commercial exprime la vitalité des centralités du territoire et conditionne leur attractivité. Or, la vacance de certains rez-de-chaussée et la qualité inégale des bâtiments, notamment en entrée de bourg ou village, appellent une action volontariste et coordonnée.

La priorité est donnée à la requalification du parc existant : rénovation des façades, amélioration de la visibilité, adaptation des surfaces, valorisation des bâtiments publics vacants. Les grandes surfaces situées au sein des zones commerciales s'engagent dans une transformation qualitative : traitement architectural des façades, végétalisation des parkings, recomposition des accès et intégration paysagère.

Les collectivités mobilisent des outils fonciers et immobiliers adaptés (préemption, baux progressifs, foncières locales) pour réactiver les locaux stratégiques.

L'objectif est de promouvoir un immobilier commercial durable, sobre et attractif, contribuant à des centralités vivantes et à des entrées de ville plus qualitatives.

## 2.6 PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RÉGÉNÉRATIF

### 2.6.1 STRUCTURER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE FONDÉE SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

#### > *Décliner une approche territorialisée du tourisme*

L'ambition est de structurer une **stratégie touristique à l'échelle du territoire**, fondée sur la qualité des paysages, la sobriété des aménagements et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

L'objectif est de consolider les **complémentarités entre les vallées cévenoles et les gorges méridionales**, en articulant les dynamiques du **Bien UNESCO "Causses et Cévennes"**, du **Grand Site de France /Grand site Occitanie des Gorges de l'Hérault** et du **Parc national des Cévennes**.

Cette stratégie s'appuie sur une approche **territorialisée du tourisme**, différenciant :

- **les espaces de découverte et de contemplation**, principalement autour des vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord, où les itinéraires de promenade, les sentiers de découverte et les belvédères doivent permettre une lecture sensible du paysage ;
- **les espaces d'accueil et d'interprétation**, localisés à proximité des centralités (Ganges, Sumène), où les hébergements, les équipements culturels et les événements locaux contribuent à l'économie de proximité ;
- **les espaces patrimoniaux et agricoles actifs des Cévennes**, où l'agropastoralisme, la viticulture et les savoir-faire locaux offrent une expérience touristique identitaire et durable.

L'objectif est également de connecter les villages, les vallées et les sites emblématiques, dans une logique de **mobilité douce** et de **valorisation paysagère (voir chapitre 1.6)**.

#### > *Valoriser le patrimoine des cœurs de bourgs et de village*

En particulier, il convient de valoriser et préserver l'ensemble du patrimoine bâti et culturel, véritable levier de promotion de l'attractivité et de l'histoire du territoire, notamment dans les centres anciens.

### 2.6.2 DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE À FAIBLE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

#### > *Promouvoir les projets à faible empreinte environnementale en faveur d'un tourisme nature*

La forte sensibilité du territoire implique de promouvoir les projets à faible empreinte environnementale notamment dans les pratiques du tourisme nature qui prévaut dans les Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Le développement touristique du territoire s'appuie largement sur les loisirs et la qualité des paysages (sports d'eau vive, escalade, randonnée...). Les rivières, mais aussi les espaces naturels remarquables, les villages perchés, constituent des marqueurs de l'identité territoriale. Une trop forte fréquentation dans des sites fragiles ou de petite taille peut porter atteinte à la qualité même du territoire et à son attractivité. La gestion de ces espaces fragiles constitue un axe du projet d'aménagement pour, à la fois, protéger l'intérêt touristique du territoire et les ressources sur lesquelles il se base.

Il s'agit d'adapter la localisation et les modalités d'aménagement des sites de projets à la sensibilité des milieux naturels et d'encadrer certaines pratiques (notamment les activités de plein air). De façon globale, le développement de l'activité doit permettre de concilier les usages touristiques avec les enjeux écologiques.

> **Diversifier l'offre d'hébergement**

Il s'agit de permettre le développement d'une offre hôtelière et d'hébergements adaptés à une demande qualitative diversifiée. L'offre d'hébergement touristique marchand est majoritairement constituée d'emplacements de campings. Pour allonger la saison et diversifier les clientèles, le développement d'une offre hôtelière de plus grande capacité que celle existante est attendu. Elle doit pouvoir se développer dans les principales polarités urbaines, mais aussi en réhabilitation d'anciens bâtis patrimoniaux aux emplacements stratégiques.

Cette offre vise une fréquentation plus diffuse, sur une période plus étendue, afin de limiter les effets de la forte saisonnalité sur le territoire.

> **Valoriser l'identité d'un territoire à haute valeur patrimoniale en intégrant les professionnels**

La coordination des professionnels (hébergeurs, producteurs, créateurs, ...) est essentielle pour créer et promouvoir des produits touristiques éco-compatibles.

C'est une activité diffuse qui nécessite l'adhésion des professionnels au concept d'écotourisme pour sensibiliser les touristes et proposer des concepts de qualité. La valorisation de l'identité du territoire passe par la mise en réseau des acteurs du tourisme et une déclinaison spécifique des labels **Bien UNESCO "Causses et Cévennes"**, du **Grand Site de France/ GSO des Gorges de l'Hérault** et du **Parc national des Cévennes** dans ce domaine.

Les sujets à traiter sont multiples (ex : économiser l'eau, consommer local, protéger l'écosystème, construire responsable, ...).

Elle permet aussi de développer des thématiques nouvelles ou porteuses, en lien avec les caractéristiques du territoire :

- Tourisme lié à la vallée de l'Hérault : loisirs aquatiques, cyclotourisme (Voie verte) ...
- Eco tourisme et activités de pleine nature ;
- Tourisme architectural et patrimonial : villages de caractère, développement d'activités patrimoniales modernes, novatrices et génératrices de recettes,
- Tourisme d'expérience sur les thèmes de la santé, du bien-être
- Tourisme gastronomique et œnotourisme : Intégrer les produits agricoles et artisanaux dans les circuits touristiques identitaires.

### 2.6.3 RENFORCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Le tourisme est par définition une activité qui s'intéresse peu aux frontières administratives. Le développement touristique relaie la stratégie déployée par l'office du tourisme unique (EPIC) pour une destination « Sud Cévennes » regroupant les 2 communautés de communes du Pays Viganais et la 3CGS. L'ensemble des axes de développement s'inscrit dans une logique de complémentarité et de synergie :

- Coordonner la communication et la promotion touristique à l'échelle interterritoriale : Positionner le territoire comme destination durable et authentique, fondée sur ses singularités paysagères et humaines.
- Mettre en réseau les équipements touristiques, culturels et patrimoniaux.

### 3 AMÉLIORER LA ROBUSTESSE ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

*L'ambition du territoire est d'améliorer tout ce qui va concourir à le rendre **plus robuste et plus résilient** face aux changements à venir.*

*Le **capital écologique** remarquable, bien préservé, est reconnu comme essentiel. La nature ordinaire et les trames écologiques s'invitent dans les projets urbains et participent aux objectifs d'amélioration de la résilience des espaces de vie.*

*Le **paysage est considéré comme l'une des colonnes vertébrales du développement territorial**, un langage commun qui relie l'aménagement, la transition écologique et le patrimoine culturel. Il offre un cadre de cohérence supplémentaire aux politiques publiques.*

*Toujours dans une optique de renforcer la résilience territoriale, **le territoire s'engage dans une stratégie ambitieuse de régénération des cycles locaux de l'eau** : déploiement d'une vision stratégique des paysages régénératifs de la ressource en eau à l'échelle du territoire, économie d'eau, sécurisation et gestion solidaire des ressources.*

*Les sols vivants fertiles, multifonctionnels, impliqués dans le fonctionnement agricole, écologique ou hydraulique du territoire **sont fortement protégés car stratégiques**. La dimension qualitative prime sur l'aspect quantitatif pour guider les choix d'urbanisation futurs.*

*Le choix d'un SCOT valant PCAET renforce le volet stratégique dans ce domaine.*

*La transition énergétique du territoire est ambitieuse, solidaire et participative. Elle combine la volonté de maintenir la sobriété énergétique sans renoncer à la dynamisation territoriale. L'ensemble du territoire est « embarqué » : les habitants bénéficient des évolutions dans leur quotidien et participent aux projets. Ainsi, la trajectoire d'autonomie énergétique et de décarbonation du territoire est fondée sur deux axes complémentaires : le maintien de la frugalité du territoire et une accélération de la production d'énergies renouvelables locales.*

*Enfin, le territoire s'inscrit dans une **logique d'anticipation** des perspectives d'aggravation des **différents risques naturels**. Il fait alliance avec les capacités intrinsèques des écosystèmes à absorber les perturbations à venir et privilégie les solutions fondées les processus régénératifs.*

### 3.1 PRÉSERVER LE CAPITAL ÉCOLOGIQUE

---

#### 3.1.1 CONFORTER L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

##### > *Préserver le bon état des réservoirs écologiques*

Le territoire constitue un haut lieu de la biodiversité qu'il convient de préserver dans l'avenir en relayant les instruments de protection existants et applicables. Compte-tenu du fort niveau de préservation des milieux naturels, du faible niveau d'artificialisation et d'une fonctionnalité écologique satisfaisante du territoire, il n'est pas nécessaire de renforcer les protections des réservoirs dans le SCoT.

Ainsi, les réservoirs écologiques recouvrent une diversité de protections réglementaires, d'inventaires écologiques et d'outils de gestion contractuelle (zones humides, Natura 2000, ZNIEFF, ENS, site classé...) dont les effets s'appliquent d'ores et déjà.

La détermination des réservoirs n'induit pas de dispositions de protections supplémentaires de ces espaces.

Les espaces agricoles localisés au sein des réservoir participent à la richesse écologique du territoire. L'ambition est de concilier les enjeux économiques et écologiques (voir 2.3.4).

##### > *Protéger et restaurer les corridors de biodiversité*

Les enjeux de fonctionnalités écologiques nécessitent néanmoins de porter une attention plus particulière à certaines connectivités fragilisées ou sujettes à des obstacles présumés.

Les zones d'interfaces entre massifs boisés, espaces agricoles et zones urbanisées du cœur de territoire sont particulièrement sensibles (voir document graphique N°4).

Les liaisons écologiques ou corridors, identifiés sur le territoire nécessitent le maintien de la perméabilité de ces secteurs et si besoin de leur continuité spatiale. Ils concernent tous types de milieux supports, qu'ils soient agricoles, comme dans la plaine, ou naturels comme les boisements ou ripisylves. Les continuités écologiques avec les territoires voisins sont intégrées et prises en compte dans une logique de cohérence Inter-SCoT.

Les intentions de protection ou restauration des corridors écologiques sont précisées dans le DOO.

Les continuités écologiques sont à prendre en compte dans les projets. Ainsi, il convient de faire participer la trame verte et bleue à la qualité des projets urbains.

##### > *Lutter contre la pollution lumineuse en lien avec Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Parc National des Cévennes.*

Le territoire prend en compte la proximité de la zone tampon de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) et limite la pollution lumineuse dans les centres urbains les plus concernés. Deux pistes d'amélioration sont préconisées :

- Réduire le halo de lumière assez important et visible autour du pôle urbain de Ganges, et s'étend jusqu'à Saint-Bauzille-de-Putois.
- Intervenir dans les communes de Sumène, Brissac et Saint-Roman-de-Codières identifiées comme des zones lumineuses en extrémité de nuit.

### 3.1.2 INTÉGRER DES MODALITÉS DE PROTECTION DIFFÉRENCIÉES DES MILIEUX NATURELS

Le territoire bien que préservé est soumis à quelques perturbations et pressions ponctuelles qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de modalités de protection différenciées. La philosophie consiste à accompagner la cohabitation entre humains et autres êtres vivants du territoire dans une optique de durabilité et de résilience territoriale.

Ainsi, il s'agit notamment d'être en mesure de concilier les activités et les enjeux de biodiversité autour du fleuve Hérault (répartition des zones de baignades et d'accès à la rivière, mesures de protection ponctuelles ...).

Concernant les massifs forestiers, l'objectif est de renforcer le dialogue et la coordination avec les gestionnaires des boisements (ONF et CRPF).

### 3.1.3 CONSTITUER UNE TRAME DE LA NATURE ORDINAIRE, NOTAMMENT DANS LES TISSUS URBAINS

En milieu urbain, il convient de définir une trame verte et bleue urbaine et de la prendre en compte dans les projets. Par ailleurs, faire participer la trame verte et bleue à la qualité du projet urbain est une véritable plus-value pour les projets d'aménagement en neuf autant que de renouvellement urbain. Il s'agit également de valoriser le rôle de ces espaces dans un objectif d'atténuation des effets du changement climatique face aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains ou aux besoins d'amélioration du cycle de l'eau (villes éponges).

Cette ambition s'articule avec les intentions de désimperméabilisation des centres, la gestion de l'eau pluviale (espace de résilience en ville). Elle conforte et amplifie le projet de renaturation des cours d'école initiée par la CCCGS.

De plus, la présence d'une nature ordinaire qui donne à voir et à penser participe à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la biodiversité.

La trame de la nature ordinaire doit être pensée en lien avec d'autres objectifs pour accompagner ou valoriser la marchabilité des centres villes (obj 1.6), les services apportés et la qualité des espaces publics (obj 1.3.4), l'insertion paysagère des entrées de ville (Obj 3.1.2).

Carte 4 : Préserver le capital écologique



## 3.2 RECONNAÎTRE ET VALORISER LE CAPITAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

---

### 3.2.1 FONDER LE PROJET SUR LA RECONNAISSANCE DES PAYSAGES STRUCTURANTS

Avec le « Plan de paysage », le paysage devient un outil d'aménagement et non plus un objet de protection passive.

Reconnaître le capital paysager consiste à en faire un point de départ des choix de développement.

L'armature paysagère du SCOT s'appuie sur les grands ensembles identifiés par les démarches régionales et locales, notamment le plan de Paysage et le Plan de Transition Énergétique :

- au centre et au sud, les paysages des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault et du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, où la requalification des franges urbaines et la reconquête du fleuve Hérault deviennent des leviers majeurs d'attractivité et de qualité de vie ;
- au nord, les paysages habités des Cévennes incluant les paysages culturels du bien UNESCO « Les Causses & Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », dont la cohérence repose sur la gestion équilibrée des vallées agricoles, des hameaux et des ripisylves, le maintien des pratiques agropastorales et la restauration du petit patrimoine fondant l'identité du territoire.

Ces trois ensembles structurent l'armature paysagère du SCOT. Ils définissent les lignes de force à préserver et à mettre en projet. Le DOO viendra traduire cette reconnaissance dans une cartographie d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère, garantissant la cohérence entre les documents d'urbanisme locaux et les grands cadres de gestion (PNC, UNESCO, GSF/ GSO Gorges de l'Hérault).

Reconnaître, c'est aussi considérer le paysage comme un système d'équilibres dynamiques avec un patrimoine vivant qui évolue, se transforme, se réinvente.

Cette évolution est accompagnée en définissant, pour chaque grand ensemble, des objectifs de transformation souhaitable :

- ouverture maîtrisée des milieux,
- valorisation du fleuve et des vallées,
- reconquête du bâti ancien,
- gestion des transitions urbaines et agricoles.

### 3.2.2 FIXER UNE GRANDE EXIGENCE DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE COHÉRENCE DES FORMES

L'ambition est de faire de la qualité paysagère et architecturale un critère de développement territorial. Le projet repose sur trois engagements structurants issus des travaux du Plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault » et du Parc national des Cévennes précisés ci-après. Ces trois engagements dessinent une politique de requalification continue du territoire. Ils s'inscrivent dans la stratégie de sobriété foncière et dans l'objectif "zéro artificialisation nette". Le paysage devient ainsi un outil d'économie d'espace, d'adaptation climatique et de revalorisation du patrimoine existant.

> ***Prendre en compte les enjeux de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine***

Les secteurs à forte sensibilité paysagère (gorges et causses de l'Hérault, vallées du Rieutord, de l'Arre et de la Vis, périmètre GSF, périmètres UNESCO et zones de charte du Parc national) constituent des espaces de vigilance et de valorisation. Des orientations adaptées s'appliquent :

- maintien des vues emblématiques,
- protection des silhouettes de villages,
- accompagnement architectural des extensions,
- gestion qualitative des fronts bâtis et du patrimoine rural diffus.

> ***Prendre soin du patrimoine représentant la mémoire industrielle, pastorale et agricole***

Le projet de territoire encourage la réutilisation du bâti ancien, la valorisation du petit patrimoine (murets, terrasses, capitelles, abreuvoirs, béals) et la reconversion des friches agricoles ou artisanales en lieux de production, d'accueil ou de culture. L'objectif est de réactiver les structures du paysage comme support du développement local :

- les terrasses deviennent des espaces de maraîchage,
- les drailles des itinéraires de randonnée et de transhumance,
- les anciennes caves coopératives des espaces de production et de formation.

> ***Lutter contre la banalisation paysagère et architecturale***

Les entrées de ville et de village constituent les interfaces les plus sensibles du territoire. Leur requalification progressive par des aménagements sobres (plantations, alignements, matériaux locaux, limitation de la publicité, gestion des clôtures) est une priorité. Ainsi, la mise en place de projets urbains régénératifs est encouragée :

- densifier les centralités existantes,
- réemployer le bâti,
- maîtriser les extensions urbaines,
- adapter les matériaux aux contextes géologiques et climatiques.

### 3.2.3 IMPULSER UNE DÉCLINAISON TERRITORIALISÉE ET OPÉRATIONNELLE

Le projet de territoire se décline en objectifs différenciés selon les grands paysages :

- Au centre et au sud, dans les communes méridionales et du GSF : la priorité est donnée à la requalification et à la maîtrise des extensions urbaines. Les zones d'activités de Ganges, Laroque doivent être requalifiées selon les principes de végétalisation, de perméabilité et d'insertion visuelle. Les berges de l'Hérault deviennent des espaces publics naturels continus, reliés par des itinéraires doux et des belvédères.
- Au nord
  - o Dans les vallées des Cévennes : la stratégie vise à équilibrer habitat, agriculture, sylviculture et nature. Le projet encourage le maintien des terres agricoles, la réhabilitation du bâti traditionnel, la restauration des terrasses et des murets, la gestion durable de la forêt ainsi que la création de zones tampons boisées et humides pour limiter les risques naturels.
  - o Dans les communes UNESCO : l'enjeu principal est la pérennité des pratiques agropastorales et des savoir-faire. Il s'agit de favoriser les partenariats entre collectivités, agriculteurs et associations pour rouvrir les milieux, restaurer les ouvrages en pierre sèche, entretenir les drailles et développer un tourisme patrimonial respectueux.

À l'échelle intercommunale, ces actions s'organisent autour de cinq programmes structurants :

- "Fleuve vivant" : reconquête écologique et paysagère de l'Hérault ;
- "Franges exemplaires" : requalification des zones d'entrée de bourg ;
- "Terrasses et traversiers" : restauration et gestion des pentes agricoles ;
- "Pastoralisme et ouvertures" : soutien au maintien des milieux ouverts ;
- "Culture du paysage" : formation, sensibilisation et observatoire photographique intercommunal.

Ces orientations paysagères de principe sont précisées dans le DOO.

### 3.2.4 CONCEVOIR LE PAYSAGE COMME MOTEUR DE COHÉRENCE ET DE RÉSILIENCE TERRITORIALE

En plaçant le paysage au cœur de son projet d'aménagement, le SCOT se dote d'un outil transversal de cohérence et de résilience. Le paysage relie les politiques publiques dans le temps long. Il est à la fois infrastructure écologique, trame culturelle et ressource économique.

- Sur le plan **écologique**, la réouverture des milieux et la restauration des ripisylves renforceront la résilience face au changement climatique et aux risques naturels (incendies, inondations, érosion).
- Sur le plan **économique**, la valorisation des paysages agricoles, forestiers et pastoraux soutiendra les filières locales et le tourisme durable.
- Sur le plan **social et culturel**, la reconquête du patrimoine bâti et la requalification des espaces publics amélioreront la qualité du cadre de vie et renforceront le sentiment d'appartenance des habitants.

### 3.3 ENGAGER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE RÉGÉNÉRATION DES CYCLES LOCAUX DE L'EAU

---

#### 3.3.1 DÉVELOPPER UNE APPROCHE RÉGÉNÉRATIVE ET TERRITORIALISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

- > ***Déployer une vision stratégique des paysages régénératifs de la ressource en eau à l'échelle du territoire***

La possibilité d'augmentation des prélèvements en période estivale sur le territoire du SCoT apparaît contrainte compte tenu d'une part du déficit quantitatif en domaine cristallin et d'autre part de la nécessité de conserver des apports karstiques pour maintenir les débits des cours d'eau à l'étiage.

**Aussi, le premier chantier pour le territoire consiste à restaurer la capacité du paysage à recharger les sols, les ressources en eau souterraines et à alimenter les cours d'eau.**

**Il s'agit d'accompagner les transformations permettant de** passer d'un « territoire entonnoir » à un « territoire éponge » en s'appuyant sur des bouquets de solutions fondées sur les processus régénératifs qui réactivent les hydrosystèmes.

Les principes de l'hydrologie régénérative sont mobilisés pour engager une restauration des cycles de l'eau à l'échelle du grand territoire : ralentir l'eau de précipitation, favoriser son infiltration dans les sols, la stocker directement dans le paysage (sols et plantes) et encourager l'évapotranspiration par les plantes (diversification des forêts et des cultures, végétalisation des espaces urbains).

Dans le SCoT, cela se traduit par la localisation d'espaces stratégiques pour la régénération des cycles d'eau (à déterminer éventuellement sur la base d'une analyse spécifique) qui feront progressivement l'objet de politiques publiques de protection et d'aménagement coordonnés en faveur de la régénération écologique et de l'autoguérison. Ces espaces recouvrent à la fois des zones humides et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau à protéger pour leur rôle dans le cycle de l'eau ainsi que des espaces (agricoles/ forestiers/ urbains) dont le potentiel de captation de l'eau et d'amplification des cycles doit être renforcé.

- > ***Impulser la mise en œuvre des principes de l'hydrologie régénérative dans les espaces agricoles et forestiers les plus propices***

Les espaces agricoles et naturels recouvrent 95% des surfaces du SCoT. Aussi, les stratégies de régénération du cycle de l'eau se déploieront en priorité au sein des exploitations agricoles et massifs forestiers localisés dans les espaces les plus propices.

Il convient de prévoir une gouvernance innovante, par exemple la mise en place de conseils consultatifs sur la restauration de l'eau, pour coordonner la mise en œuvre des projets locaux et changer d'échelle.

- > ***Améliorer le cycle de l'eau dans les tissus urbains en changeant les manières de concevoir la ville***

Les espaces urbains, bien que limités en surface dans le territoire, sont intégrés dans la stratégie globale de régénération des cycles de l'eau. Aussi, l'ambition est de changer de paradigme en modifiant la manière de concevoir la gestion de l'eau au sein des tissus urbains.

Plusieurs axes de travail sont identifiés au sein des tissus urbains :

- Préserver au maximum les espaces encore perméables et filtrants et les infrastructures agroécologiques existantes (haies...) dans une logique de trame ;

- Identifier et prendre en compte le chemin de l'eau dans la conception des aménagements urbains en appliquant les principes de l'hydrologie régénérative ;
- Favoriser la gestion des eaux à la parcelle (en favorisant l'infiltration locale sans raccordement à un réseau collectif) : espaces publics végétalisés ou perméables, stockages des eaux de pluie, jardins végétalisés et filtrants...
- Végétaliser massivement les espaces urbains ;
- Désimperméabiliser les espaces stratégiques pour le fonctionnement hydraulique.

### 3.3.2 ÉCONOMISER LES RESSOURCES ET PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ

L'état quantitatif de la ressource en eau a été réalisé globalement à l'échelle du bassin versant de l'Hérault dans le cadre du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) validé par la commission locale de l'eau en 2018. Le futur PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) précisera la stratégie territoriale à l'échelle de la communauté de communes. *Le PAS sera complété et ajusté avec ces éléments actualisés.*

Le SAGE fixe un objectif d'atteinte d'un rendement minimal de 75% des réseaux d'eau potable. En 2023, la majorité des communes atteignait ce rendement ou le dépassait, à l'exception de Montoulieu et St-Julien de la Nef qui doivent s'inscrire dans une trajectoire permettant d'atteindre ces objectifs.

Aussi, les contraintes sur la ressource exigent d'impulser une franche orientation vers la sobriété, visant une réduction des volumes prélevés par habitant, les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique aussi bien dans les usages domestiques que dans les projets d'aménagement. Des dispositions dans ce sens sont précisées dans le DOO.

L'ensemble des usages sont concernés et vont devoir fournir des efforts (collectivités et espaces publics, habitants, activités économiques et touristiques, agriculture).

### 3.3.3 SÉCURISER ET GÉRER SOLIDAIREMENT LES RESSOURCES

#### > ***Prendre en compte la disponibilité de la ressource dans les choix d'urbanisation et de développement***

Le bassin de l'Hérault est en déficit quantitatif dans sa partie aval, et la disponibilité de la ressource en eau va continuer à baisser en période estivale avec la poursuite du changement climatique. Aussi, l'accueil de nouvelles populations au sein de l'armature urbaine ne peut être envisagé qu'à condition de garantir une ressource suffisante en quantité et en qualité, et d'équipements correctement dimensionnés pour la prélever, la traiter et la distribuer.

Les communes qui utilisent la ressource des terrains schisteux pour la production de leur eau potable sont particulièrement vulnérables au changement climatique qui va entraîner une diminution de la ressource en période estivale. Pour les communes alimentées à partir des ressources karstiques, une augmentation des prélèvements due à l'arrivée de nouvelle population ne devrait s'envisager qu'en l'absence d'impact sur les apports karstiques qui alimentent les eaux superficielles.

Le DOO précise les dispositions applicables dans le respect du futur PTGE et de la circulaire du préfet de l'Hérault indiquant aux collectivités les principes d'encadrement des modalités et des possibilités de développement au regard de la ressource en eau. En particulier, les enjeux relatifs à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (masses d'eaux souterraines et superficielles) au regard du partage des différents usages et des conflits d'usages (activités agricoles et irrigation, activités touristiques nautiques, usages AEP collectifs et privés) sont précisés. Des enjeux sectoriels particulièrement périlleux pour le territoire pourront être ciblés.

*Compléter avec contribution EPTB Vidourle.*

> **Protéger les ressources en eau**

La production d'eau potable est assurée à 90% (en volume) par des prélèvements en eau souterraines dans les formations karstiques qui sont particulièrement sensibles pour le bassin versant.

En effet, les apports karstiques (Arre, Vis, Foux de Brissac, Foux de Saint-Bauzille-de-Putois, résurgences directes) apportent une contribution essentielle au débit de l'Hérault en période estivale. Cette ressource doit donc être mobilisée avec prudence et responsabilité. En conséquence, il est préconisé de limiter la sollicitation des ressources karstiques à celles qui ne contribuent pas au débit de l'Hérault (ressources profondes et/ou déconnectées des cours d'eau) ou de compenser les nouveaux prélèvements qui auraient un impact sur les apports karstiques.

Ainsi, les ressources stratégiques (masses d'eau du Fesquet et de la Foux de Brissac) et les zones de sauvegarde (Zone de sauvegarde exploitée de Fesquet et zone de sauvegarde non exploitée de l'Églissette ) sont cartographiées et préservées dans le DOO.

> **Anticiper le réchauffement et développer les ressources alternatives à l'irrigation**

Sur le territoire du SCOT, l'irrigation sollicite quasi exclusivement les eaux superficielles en mode gravitaire. Afin d'anticiper le réchauffement et la réduction des débits estivaux, en complément de la stratégie basée sur les principes de l'hydrologie régénérative déployée à grande échelle (voir 3.3.1), il convient de permettre les réserves individuelles et d'améliorer les systèmes de stockage de l'eau à micro-échelle.

> **Déployer une solidarité territoriale pour la gestion de la ressource en eau**

Le contexte général de diminution de la ressource estivale incite à l'élaboration d'un schéma directeur sur tout le territoire pour étudier des solutions de mutualisation, de transfert d'eau et de sécurisation. Il s'agit en particulier de sécuriser l'accès à l'eau potable des communes qui utilisent la ressource des terrains schisteux (bassin de Sumène) et d'anticiper les tensions sur la ressource dans l'avenir.

Il convient d'engager le territoire dans la définition d'un plan d'action global à long terme pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Ceci nécessiterait impérativement une meilleure synergie et un rapprochement des communes qui disposent actuellement de la compétence « eau potable » dans une logique coordonnée à l'échelle intercommunale.

### 3.3.4 RENFORCER ET AMÉLIORER LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

La dynamique de modernisation et de rénovation des équipements d'assainissement doit être poursuivie, à l'instar de la station d'épuration de Sumène, notamment dans les communes dans lesquelles des dysfonctionnements persistent (Cazilhac, Saint-Bauzille-de-Putois et Laroque).

Il convient également de fixer un objectif d'amélioration de la gestion de l'assainissement autonome compte tenu du taux de non-conformité de l'ANC encore élevé sur le territoire et de l'impact potentiel sur les masses d'eau et milieux vulnérables.

### 3.4 PRÉSERVER LES SOLS VIVANTS, NON ARTIFICIALISÉS COMME BIENS COMMUNS

#### 3.4.1 LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS VIVANTS

- > **Engager le territoire dans une trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) en cohérence avec le SRADET**

À l'échelle régionale, la loi Climat et Résilience d'août 2021 impose une diminution d'au moins par deux de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) prévue sur la période 2021-2030 par rapport à la période 2011-2020.

Sur la base de différents principes méthodologiques précisés dans le SRADET, l'objectif de réduction de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030, par rapport à la période de référence 2011-2020 est fixée à -53,3% pour les Cévennes Gangeoises et Suménoises. L'artificialisation 2031-2040 est encore réduite de 30% par rapport à la période qui précède. Par ailleurs, le calcul de l'enveloppe maximum de consommation d'ENAF tient compte de la garantie communale.

En appliquant ces principes, le territoire s'engage dans une trajectoire volontariste de limitation de l'artificialisation des ENAF et prévoit une enveloppe maximale de 24 ha à l'horizon 2041. Cette ambition permet de réduire de 50% l'artificialisation globale.

- > **Prendre en compte la qualité et la fonctionnalité des sols pour guider les choix d'urbanisation**

Si l'aspect quantitatif de la réduction de l'artificialisation est important, la dimension qualitative des espaces consommés est essentielle. Ainsi, il convient également de proscrire une urbanisation «aveugle» qui consommerait des bonnes terres agricoles (sols à forte valeur agronomique ou viticole), des espaces forestiers à potentiel de valorisation ou des espaces naturels impliqués dans le fonctionnement écologique ou hydraulique du territoire, pour des seuls motifs d'opportunité foncière. Ainsi, le territoire définit des principes de hiérarchisation de la valeur des sols (sanctuarisation des espaces agricoles et des terres fertiles, préservation des espaces stratégiques pour le cycle de l'eau, etc...) dans lesquels les extensions urbaines ne sont pas possibles.

Cette hiérarchisation peut aussi s'appliquer à l'intérieur des enveloppes urbaines pour guider les choix de localisation des secteurs de densification (opportunité de division parcellaire ou d'intensification et préservation d'espaces de résilience urbaine).

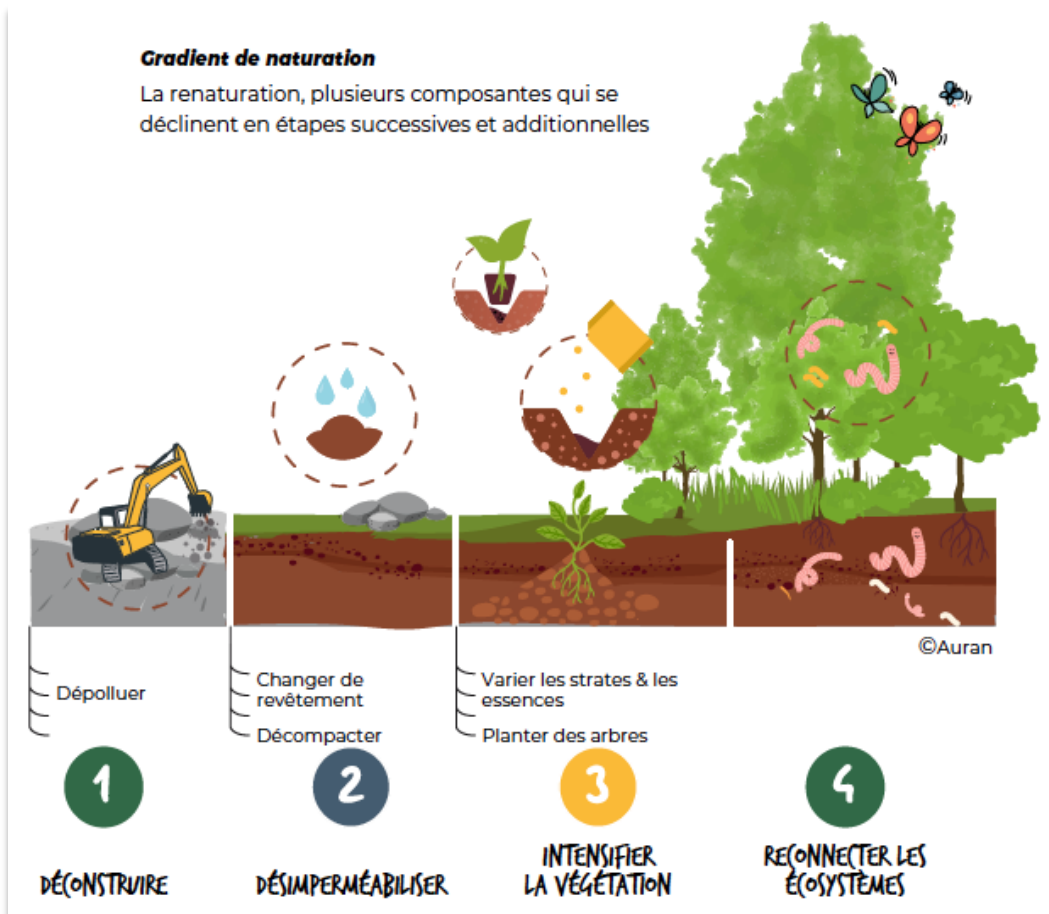
Les sols à forte valeur de production agricole sont précisés dans le chapitre 2.3.1

#### 3.4.2 LOCALISER LES SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA RENATURATION

Le territoire, étant donné ses grandes qualités écologiques, est peu concerné par les enjeux de restauration des valeurs écosystémiques des sols, à l'exception des sites localisés en milieu urbain ou dans des friches industrielles (voir 3.2.1. *Développer une approche régénérative territorialisée de la ressource en eau*).

Cependant, l'inscription dans la trajectoire ZAN à horizon 2050 nécessite d'être en mesure de désartificialiser autant de sites que les surfaces ayant été artificialisées sur la période 2041-2050, en contrepartie de ce qui n'a pu être évité. Il s'agit de prévoir la renaturation de sites dégradés par la restitution des fonctionnalités écologiques qu'ils avaient perdues. Or, les processus de renaturation s'inscrivent dans le temps long (10-15 ans). Ainsi, il convient d'identifier dès aujourd'hui des secteurs d'intérêt pour la renaturation, comme des friches urbaines, industrielles ou commerciales, qui pourront faire l'objet d'aménagements régénératifs d'un point de vue écologique ou agronomique.

Figure : Processus de renaturation (Source : Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, Aura)



## 3.5 DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

### 3.5.1 RENFORCER LA SOBRIÉTÉ ET LA ROBUSTESSE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- > **Favoriser un modèle de développement urbain sobre en consommation d'énergie et décarboné**

- ➔ **Concevoir une armature qui réduit les déplacements et favorise la mobilité décarbonée :**

Une armature claire et structurée, adaptée à l'échelle du territoire, permet d'organiser les infrastructures pour chaque mode de déplacement tout en favorisant les modes décarbonés : transport collectifs, covoiturage, vélo, marche. Il s'agit ainsi d'aboutir à un report modal des déplacements intra-communautaires.

L'électrification du parc de voiture est accompagnée par le réseau de recharges pour les véhicules électriques bien réparti sur le territoire.

L'armature urbaine est la clé de voute pour organiser un report modal à long terme vers les modes actifs indispensable à la baisse des consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire. Cette nouvelle organisation est également favorable à la santé et à l'amélioration du cadre de vie (baisse des nuisances et de la sécurité routière des centres). Le travail dans le cadre du PPA (Plan de Prévention de l'Atmosphère) de l'aire urbaine de Montpellier s'inscrit dans cet objectif.

- ➔ **Promouvoir un urbanisme des proximités en services et équipements, cœur de quartier et bourg**

L'armature définie également un maillage des services et équipements en déployant notamment une offre de proximité permettant de répondre aux besoins de quotidien (service public de proximité, boulangerie...) et de réduire les déplacements qui leurs sont liés.

- ➔ **Déployer des formes urbaines plus denses et la densification douce**

La densification choisie des formes urbaines est un mode d'urbanisation sobre en énergie et régénératif de lien social. Cette intensification urbaine s'appuie sur les éléments suivants :

- une mixité fonctionnelle des espaces pour une intensification des usages (par exemple une place du marché, un jardin public et une esplanade pour évènement culturel);
- des opérations qui intègrent l'existant (s'y imbriquent parfois), respectent la qualité patrimoniale existante ou améliore les trames urbaines pauvres (en créant une centralité) ;
- des opérations mixtes habitat, commerces, services publics ;
- une mixité des formes urbaines : petit collectif à individuel accolé ;
- des aménagements sobres qui limitent l'imperméabilisation et développe le végétal ;
- des espaces conçus prioritairement pour les mobilités douces (piétons, cycles).

- > **Améliorer les performances énergétiques et environnementales du territoire en agissant sur le bâti**

La sobriété énergétique du territoire passe également par la performance du bâti et des équipements qui font l'objet de préconisations spécifiques :

- Baisser les consommations en accélérant la rénovation des bâtiments privé (notamment dans les centres anciens) et public. Cela concerne les logements mais également les bâtiments tertiaires, industriels et agricoles. Les performances attendues sont à adapter à

l'usage : rénovations globales et ambitieuses d'un niveau équivalent BBC rénovation soit 80 kWhEP/m<sup>2</sup>/an pour le parc de logement et tertiaire ; travaux ponctuels d'amélioration de la performance énergétiques (menuiseries, équipements...). pour les autres usages.

- Intégrer les principes de conception bioclimatique et des matériaux locaux dans les constructions neuves. Les constructions neuves intègrent de la production d'énergie renouvelable en étudiant en priorité le bois et le photovoltaïque.
- Améliorer la performance de l'éclairage public par les équipements mais aussi la réduction de l'éclairage (favorisant ainsi le développement de la trame noire sur le territoire).

Les nouveaux projets économiques (zone d'activité, installation d'entreprise productive...) prennent en compte cet objectif de performance énergétique et environnementale en appliquant les normes les plus récentes, permettant une cohérence entre la sobriété et le développement économique.

Il est nécessaire d'avoir une approche différenciée sur le territoire en intégrant la géographie du territoire qui implique des problématiques thermiques distinctes :

- Pour le sud du territoire et les plaines particulièrement concernés par la hausse des températures et les phénomènes de canicule, il s'agit de mettre l'accent sur le confort d'été (isolation et protection solaire...).
- Pour la partie nord du territoire, il convient de mettre l'accent sur le confort d'hiver (isolation, équipement de chauffage performant et énergie renouvelable, apport solaire souhaité). Le fonds ADEME Air Bois en cours de mise en place permet d'améliorer la performance des équipements individuels de chauffage au bois.

### 3.5.2 RENFORCER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE VIA LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

#### > *Atteindre un niveau ambitieux d'autonomie énergétique du territoire*

L'ambition est d'inscrire le territoire dans une trajectoire d'amélioration significative de son autonomie énergétique à l'horizon de 2041 par rapport à 2015.

Les efforts à produire sont les suivants :

- **Réduire de 26%** les consommations finales d'énergie
- **Réduire de 32%** d'émission de GES en lien avec les énergies fossiles
- **Couvrir 50%** de la consommation finale du territoire avec les **énergies renouvelables**

Cette trajectoire est déclinée de façon différenciée par secteur tout en s'inscrivant dans les objectifs du SRADDET.

#### > *Concilier sobriété et développement du territoire*

Les consommations des secteurs résidentiel et des transports seront respectivement réduites de -20% et de -35% à horizon 2041.

La rénovation du parc de logement et les reports modaux vers des mobilités actives sont les points clés de la stratégie de sobriété énergétique. Ces efforts relèvent de politiques sectorielles déjà établies à renforcer et à consolider pour des effets leviers plus importants.

Par ailleurs, le développement économique du territoire ne doit pas augmenter les consommations d'énergie et les émissions de GES (activités bas carbone, normes énergétiques renforcées pour les nouveaux locaux, amélioration des équipements présents...)

> **Mobiliser tous les potentiels de production d'EnR**

Le territoire s'appuie sur le développement des filières d'énergie renouvelable déjà en place et plus particulièrement sur le développement de la production de bois.

Il s'agit de multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable (par rapport à 2015) pour atteindre 96 GWh/an en 2040 :

- Le bois énergie représente 50 GWh sur le territoire, soit 50% du mix énergétique du territoire
- Le développement des pompes à chaleur notamment pour le résidentiel (maison individuel) représente 20GWh soit 20% du mix énergétique
- Le développement du solaire en toiture et en ombrières, 15% soit 15GWh.
- Le solaire thermique, 6 GWh soit 6% ;
- L'agrivoltaïque : 9GWh soit 9% du mix énergétique.

Tous les projets développés dans le territoire s'inscrivent dans cette démarche et participent au développement des énergies renouvelables. Le mix énergétique est ainsi diversifié apportant une robustesse au territoire vis-à-vis des marchés de l'énergie.

Le développement de la filière bois-énergie nécessite la structuration de l'amont à l'aval. En parallèle du développement des moyens de production, le développement de chaudières bois sur le territoire incitera aux investissements privés.

A Ganges, le développement d'un réseau de chaleur bois fera l'objet d'une étude.

> **Organiser la production d'EnR en fonction des ressources, des sensibilités et mettre en place une solidarité territoriale**

Le territoire offre des profils et potentialités locales différenciées qu'il convient de prendre en compte pour accompagner le développement des filières stratégiques d'EnR sur le territoire.

➔ **Secteur Nord**

- Développer la production de bois-énergie dans le nord : identification, coordination, infrastructures
- Favoriser le développement des énergies pour autonomiser les zones isolées : photovoltaïque, solaire, bois

➔ **Secteur central et sud**

- Favoriser le photovoltaïque en toiture et les PAC dans les zones d'extension urbaine (à intégrer dans les documents d'urbanisme notamment) ;
- Étudier la possibilité d'agrivoltaïsme sur le territoire en tenant compte des sensibilités écologiques et paysagères ;
- Développer les chaudières bois sur les équipements publics et étudier la possibilité de développer un réseau de chaleur bois à Ganges. Des équipements existent déjà sur le territoire (Réseau de chaleur collège et Groupe scolaire Ganges, Réseau de chaleur Écoles du Thaurac et Mairie) pouvant servir de projet socle pour des extensions et des retours d'expérience.

> ***Poursuivre la mobilisation du patrimoine public comme levier du développement des EnR***

Le patrimoine public offre l'opportunité d'intervenir de manière directe pour la collectivité : production d'énergie renouvelable (bois et solaire), baisse des consommations, opérations exemplaires, ...

Les actions déjà engagées dans ce sens sont amplifiées dans l'avenir : actuellement les projets d'extension du siège de la crèche de Ganges, CTI et l'école du Thaurac intègrent des panneaux photovoltaïques ; le projet de crèche s'inscrit dans une approche en autoconsommation ; le territoire dispose de 3 chaudières bois dans les équipements publics.

L'installation d'énergie renouvelable est systématiquement étudiée dans les projets qu'ils soient de rénovation ou de nouveaux équipements en capitalisant sur les projets déjà réalisés.

> ***Accompagner une évolution coordonnée des réseaux énergétiques***

Les réseaux et infrastructures sont coordonnés sur le territoire pour accueillir le développement des énergies renouvelables produites sur le territoire.

### 3.5.3 ORGANISER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET SOCIALE

La stratégie d'autonomie énergétique du territoire vise également un déploiement à dimension solidaire et juste, apportant une amélioration notable du quotidien des habitants à travers des actions concrètes (baisse de la facture énergétique, qualité du cadre de vie, baisse des nuisances, impacts positifs sur la santé...). Compte-tenu des revenus modestes de la population, l'accompagnement des ménages est essentiel pour assurer l'accès à tous à la transition énergétique.

Plusieurs axes de politiques publiques sont combinés pour y répondre.

En premier lieu il s'agit d'accompagner les ménages à travers des politiques spécifiques permettant de réduire leur vulnérabilité et dépendance aux énergies fossiles :

- Favoriser le changement d'énergie pour les ménages chauffés au fioul et au gaz en EnR (bois, solaire, photovoltaïque, PAC)
- Promouvoir les équipements utilisant des énergies renouvelables (solaire, bois, PAC)
- Faciliter l'accès à la mobilité décarbonée et actives : infrastructures recharges véhicules électriques, pistes cyclables et parcours piéton en ville, éducation à la mobilité (école)

Il convient également d'engager des actions permettant de réduire la facture énergétique et l'amélioration des conditions de vie des ménages modestes en accompagnant les transformations nécessaires à la réduction de leurs principales sources de dépense : rénovation thermique des logements, offre de transports en commun avec tarifs spécifiques, déploiement des infrastructures de cyclabilité et marchabilité adaptées. Le PIG Hérault Renov3 2024/2027 signé par la CCCGS permet d'accompagner les ménages dans la rénovation des logements. Le fonds ADEME Air Bois est en cours de mise en place pour améliorer la performance des équipements individuels de chauffage bois.

Enfin, la promotion et l'accompagnement de projets d'ENR participatifs permettent de redistribuer localement les bénéfices issus de la production d'ENR. Cela consiste à impliquer les habitants dans des projets citoyens de développement d'énergie renouvelables sur du foncier public ou privé et ainsi de les rendre parties-prenantes de la transition énergétique du territoire.

## 3.6 PRENDRE EN COMPTE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX RISQUES NATURELS

### 3.6.1 RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX DIFFÉRENTS RISQUES NATURELS

#### > *Prendre en compte les risques actuels et futurs dans la stratégie du territoire*

Le territoire de la CCCGS est fortement exposé à une variété de risques naturels susceptibles d'être notoirement aggravés par le dérèglement climatique qui doit être anticipé. Ces risques, bien que largement présents, ne sont pas tous encadrés par des documents de gestion spécifiques tels que les Plans de Prévention des Risques (PPR), laissant certaines vulnérabilités non couvertes par des dispositifs de prévention structurés.

Aussi, il est nécessaire d'identifier et de cartographier les risques du territoire dans une logique d'anticipation du dérèglement climatique : il s'agit à la fois de se prémunir contre le développement des nouveaux risques (sécheresse des sols et retrait des argiles, mouvements de terrain et chutes de blocs) et en prévision de l'intensification des risques existants (feux de forêt, inondations par débordement et ruissellement). Les éléments les plus récents sont pris en compte (Étude sur l'aléa ruissellement sur le périmètre du SAGE Fleuve Hérault notamment).

Le territoire prend également en compte la prospective « eau et bassin de l'Hérault 2050 » établie dans le cadre de la révision du SAGE du bassin du Fleuve Hérault déclinée par sous-bassin.

En conséquence, il est nécessaire de localiser les développements urbains futurs, les équipements structurants, les activités économiques en dehors des zones à risque.

Le développement des plans de prévention pour les risques majeurs sur l'ensemble du territoire est préconisé. En l'absence de PPR des études locales de risques pourront être réalisées au regard des enjeux.

Enfin, intégrer une culture de la gestion des risques est un objectif désormais indispensable de la planification territoriale.

#### > *Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement urbain*

Si, le risque inondation par débordement des cours d'eau est bien connu et cartographié, le risque par ruissellement mérite d'être mieux pris en compte dans les projets d'extension. En effet, les études récentes concluent à une intensification significative des précipitations extrêmes générant un ruissellement rapide et destructeur dans les zones de relief qu'il est impératif d'anticiper (Analyse du risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant de l'Hérault, EPTB Fleuve Hérault).

En ce qui concerne le risque par débordement, la mesure principale d'anticipation des risques repose sur la protection des espaces de bon fonctionnement hydrauliques et la préservation des zones humides. Il convient de respecter les objectifs fondamentaux de l'État : ne pas augmenter les personnes et les biens dans les secteurs les plus exposés et préserver les champs d'expansion et le libre écoulement des crues.

Enfin, la prise en compte du risque inondation implique d'intervenir au sein des tissus urbains en renforçant la proportion d'espaces végétalisés et filtrants dans les zones urbaines (préservation d'une trame d'espaces non artificialisés, aménagements spécifiques de type noues, désimperméabilisation...).

*Voir 3.2.1 Développer une approche régénérative des cycles de l'eau*

> **Intégrer le risque de feux de forêt et anticiper son aggravation**

Du fait de son couvert forestier généreux, le risque d'incendie de forêts est d'ores et déjà très présent sur le territoire. Les scénarios prospectifs prévoient une aggravation globale du risque par **l'augmentation du nombre de jours avec un risque incendie significatif**.

Il convient de prendre en compte ces zones à risque par un travail fin sur les limites entre zones urbaines et espaces naturels, la protection des espaces tampon vis-à-vis du risque de feux de forêt combinée à une approche paysagère de gestion des interfaces. L'objectif général de ne pas développer l'urbanisation au contact des zones boisées *a fortiori* celles exposées aux aléas les plus forts.

L'agriculture a un rôle majeur à jouer dans le maintien de ceintures agricoles protectrices autour des zones urbanisées.

> **Prendre en compte les autres risques**

Le territoire est par ailleurs concerné par des risques de glissement de terrain et d'affaissement effondrement des cavités dans sa partie gardoise (4 communes) ainsi que des risques de chutes de bloc. Des besoins d'approfondissement de la connaissance de ces risques peuvent être nécessaires.

De plus, l'aggravation du phénomène de retrait gonflement des argiles est à anticiper en lien avec le changement climatique qui amplifie les alternances d'épisodes de sécheresse intenses et de fortes pluies provoquant des mouvements de terrain dommageables aux fondations des bâtiments et des infrastructures linéaires.

Les communes de Ganges, Montoulieu, Sumène et Saint-Julien-de-la-Nef sont par ailleurs concernées par les risques miniers, héritages du passé industriel, qui doivent être intégrés.

### 3.6.2 RECHERCHER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE ET LES PROCESSUS RÉGÉNÉRATIFS

De façon globale, il s'agit de faire alliance avec les capacités intrinsèques des écosystèmes à absorber les perturbations et les dérèglements en renforçant les propriétés du territoire qui vont dans le sens d'une plus grande robustesse écologique : territoire éponge, gestion durable des massifs et de la diversité écologique, re-méandrement et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

Cette philosophie d'aménagement qui consiste à faire avec les forces du vivant plutôt que contre s'insère progressivement dans les modes d'urbanisation.

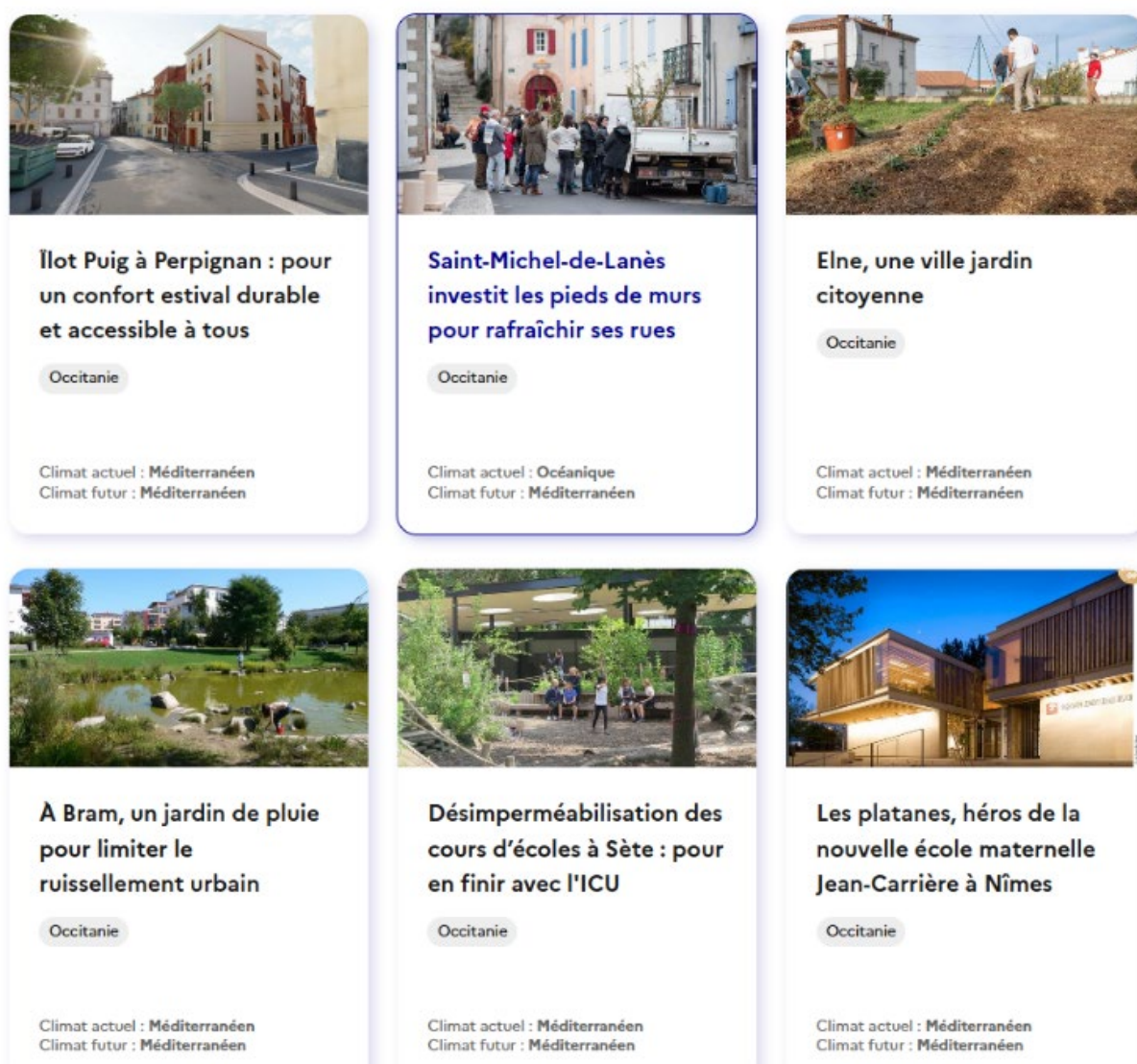
Dans un objectif de rafraîchissement urbain et d'adaptation des espaces urbains aux effets du changement climatique, les projets doivent prendre en compte à la fois les conditions climatiques actuelles mais aussi les projections futures. Certaines solutions de rafraîchissement telles que la végétalisation s'appuient sur des services rendus par les écosystèmes.

Dans ce but, elles combinent des actions de protection, de gestion et de restauration des écosystèmes. Répondant à la fois à des enjeux d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, ces solutions sont qualifiées de Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Elles présentent la particularité d'apporter d'autres écobénéfices : bien-être, séquestration du carbone, etc.

Ainsi, dans les espaces urbains, il s'agit de mettre en œuvre des solutions « vertes » et « bleues »<sup>2</sup>, nommées ainsi en raison des éléments écologiques mobilisés dans les projets à savoir les végétaux et l'eau :

- Solutions vertes : parcs et jardins, plantations et couvert végétal, canopée et agriculture urbaine, toitures et façades végétalisées...
- Solutions bleues : bassins et noues, gestion des berges des cours d'eau, gestion des ruissellements et des chemins de l'eau en ville, réhydratation des sols, fontaines...

Figure 2 : Exemples de projets en Occitanie (source ADEME)



<sup>2</sup> ADEME programme : plus fraîche ma ville : <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution>

### 3.7 MAINTENIR UN FAIBLE NIVEAU D'EXPOSITION AUX POLLUTIONS ET AUX NUISANCES

---

*La qualité de vie associée au territoire constitue un atout majeur pour son attractivité. L'objectif est de le préserver durablement en adoptant des principes d'aménagement en cohérence avec les particularités environnementales du territoire.*

#### 3.7.1 LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX NUISANCES SONORES ET AUX POLLUTIONS

L'ambition globale est d'intégrer les enjeux « santé » dans la conception des projets urbains, qu'ils soient en intensification ou en extension.

Il s'agit notamment de préserver une ambiance acoustique confortable et une bonne qualité de l'air en tenant éloignés les nouveaux secteurs résidentiels des axes routiers à fort trafic (RD 986/999...) et en développant une offre de transport alternative à la voiture individuelle (stratégie de mobilité).

Il est préconisé de prendre en compte les nuisances aux riverains dans les zones d'activités et de développer la végétation en ville et aux abords des zones de nuisances.

Également dans un objectif de santé publique, la prise en compte des sites et sols pollués sera importante dans les projets de renouvellement urbain, même s'ils sont rares. La destruction ou le désamiantage des anciens bâtiments constitue également un sujet à traiter.

#### 3.7.2 DIMINUER LES SOURCES DE DÉCHETS ET AUGMENTER LES ACTIONS DE VALORISATION

Concernant la gestion des déchets, outre la réduction de la production de déchets, le territoire se doit d'anticiper les besoins de collecte et de traitements des déchets qui seront générés par le développement du territoire.

La 3CGS dispose de la compétence collecte, exercée à ce jour en régie, le traitement des déchets est confié au SYMTOMA. La politique ambitieuse de la 3CGS concernant l'optimisation de la collecte est poursuivie et renforcée : développer la collecte en porte à porte, passer des bacs 4 roues à des colonnes de tris, supprimer les déchets putrescibles des bacs gris en développant la pose de composteurs collectifs et distribution de composteurs individuels.

L'objectif est de réduire fortement la production de déchet par habitant et d'améliorer leur valorisation (économie circulaire).





Urbanisme et transitions territoriales

